



Le mot du Président



Mesdames, Messieurs,

Cette première année de Présidence me laissera beaucoup de souvenirs.

Des temps faibles avec cette crise sanitaire qui persiste et contrarie nos travaux, nos relations extérieures, nos rapports de travail et humains.

Mais surtout des temps forts tels que nos deux sessions de commissions de secteur totalement orientées terrain désormais et suivies par une bonne participation d'élus très intéressés et très réceptifs à cette nouvelle approche des présentations de nos travaux.

Elles vous permettent de matérialiser les actions mises en œuvre par les agents du Syndicat dont les différents services travaillent au quotidien en synergie très étroite.

Et sachez que nos actions sont de plus en plus reconnues, montrées en exemple et maintenant largement médiatisées en est pour preuve, entre autres, ce reportage de qualité en fin d'année au 13 heures de France 2 par exemple.

Je veux également souligner la qualité du travail de la commission communication dont le fruit sera le recrutement cette année d'un poste financé de chargé(e) de sensibilisation mais aussi l'implication au quotidien de mes Vices Présidents, tant en réunion que sur l'accompagnement terrain des agents qui relèvent de leurs compétences, encore l'implication du bureau du syndicat qui répond largement présent et est très participatif, enfin du comité syndical qui malgré les contraintes sanitaires a, chaque fois, répondu à nos sollicitations institutionnelles.

Il est essentiel de poursuivre, de développer et de mettre en lumière nos actions car elles contribuent au maintien et à la restauration des milieux, des zones humides, de la biodiversité, et œuvrent à la lutte contre les inondations comme au combat contre le réchauffement climatique.

Bien à vous.

Patrice BAILLET

Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

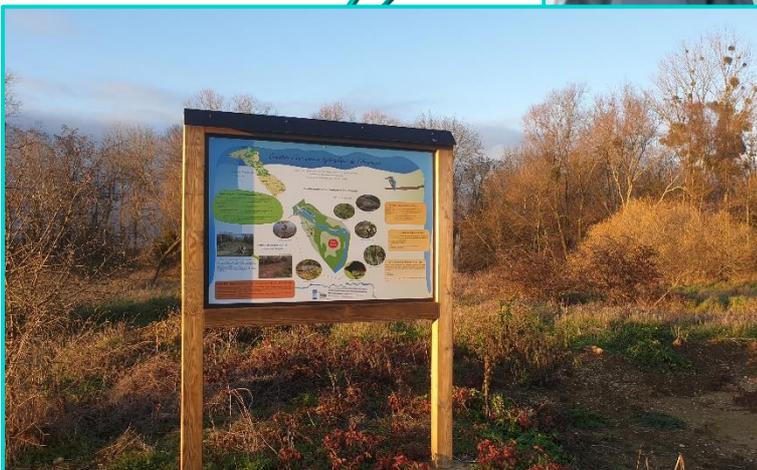


Table des matières

| | |
|---|-----------|
| | 0 |
| Profil du Syndicat..... | 1 |
| A. Périmètre d'intervention | 1 |
| B. Statuts et compétences | 2 |
| C. Bilan financier | 3 |
| D. Gouvernance..... | 4 |
| E. Organisation et fonctionnement des instances de gouvernance | 5 |
| F. Information - Concertation | 5 |
| La Commission Locale de l'Eau | 7 |
| A. Composition de la CLE..... | 7 |
| B. Réunions de la CLE en 2021 | 7 |
| GEMAPI | 8 |
| A. Les faits marquants de 2021 | 8 |
| B. Focus sur les zones humides | 9 |
| C. L'équipe et les actions..... | 11 |
| D. Animations et projets réalisés par membre | 15 |
| E. Exemples de réalisations..... | 22 |
| F. F. Les projets en cours d'animation | 23 |
| G. La mise en œuvre du PAPI de l'Armançon..... | 26 |
| Eau : quantité et qualité..... | 28 |
| A. Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Serein-Armançon..... | 28 |
| B. Démarches des bassins d'alimentation de captage..... | 29 |
| C. Animation Natura 2000..... | 32 |
| Au quotidien..... | 33 |
| A. Une équipe au service du territoire | 33 |
| B. Une montée en compétence de l'équipe avec l'intégration des dimensions agricole et hydraulique douce ... | 33 |
| C. Renforcer la sensibilisation et faire savoir | 34 |

Profil du Syndicat

A. Périmètre d'intervention

Le Bassin versant de l'Armançon

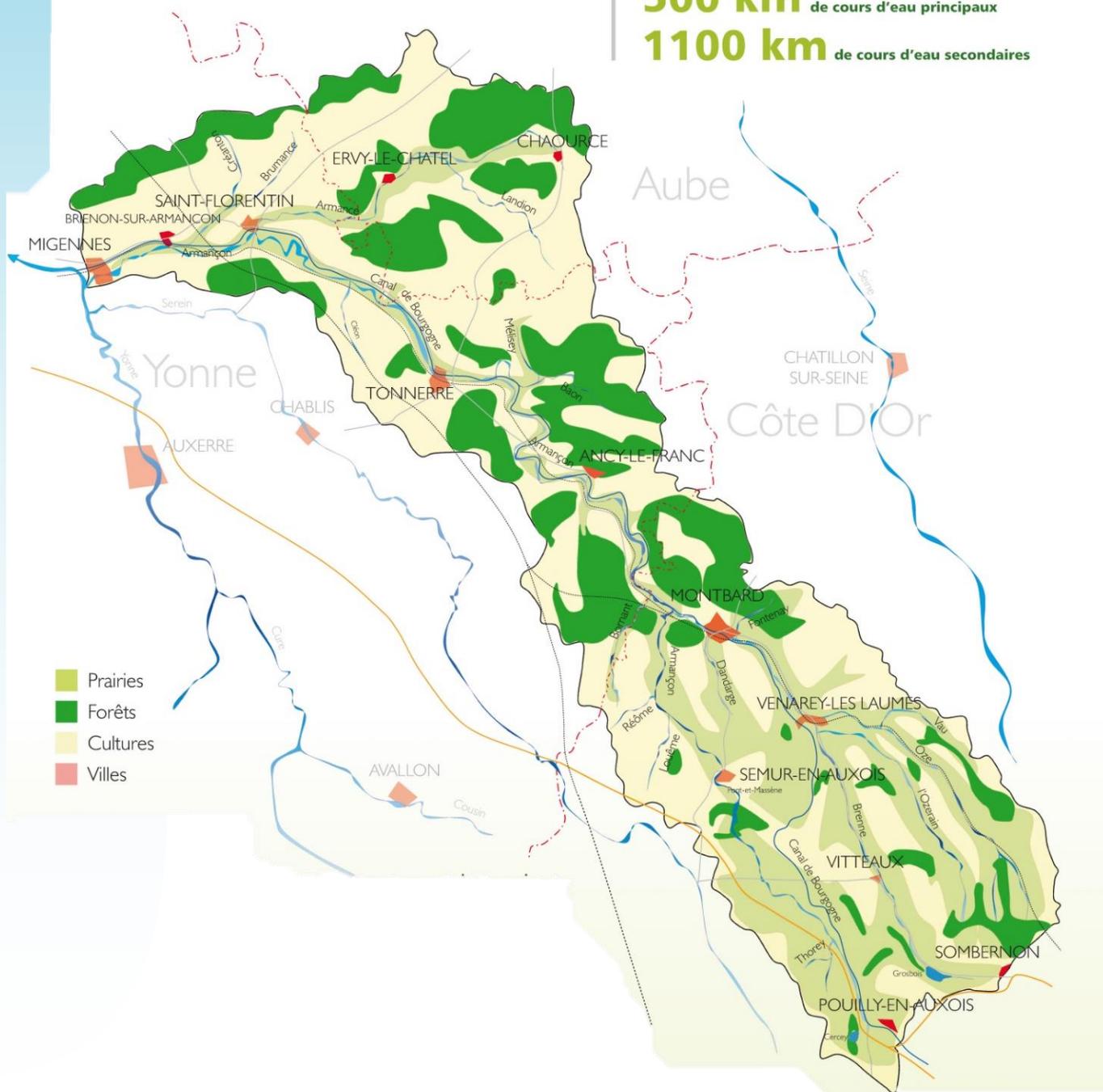
3100 km²

86 000 habitants

267 communes

500 km de cours d'eau principaux

1100 km de cours d'eau secondaires



B. Statuts et compétences

L'arrêté interpréfectoral du 18 mai 2020 a modifié les statuts du SMBVA et notamment ses modalités de représentativité. Les intitulés de ses compétences ont été actualisés.

1. GEMAPI

Le Syndicat a pour objet, en lieu et place de ses membres, d'assurer les missions de coordination, d'animation, d'études et de travaux pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques et humides, et pour la prévention des inondations sur le bassin versant de l'Armançon.

Le SMBVA exerce la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), regroupant les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I du L211-7 du code de l'environnement, pour les collectivités adhérentes :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans ce cadre, le SMBVA peut se porter maître d'ouvrage de toute étude, tous travaux, tout aménagement, toute opération de gestion, toute opération foncière, relatifs aux milieux aquatiques et humides pour ses collectivités adhérentes dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation nationale et le SAGE de l'Armançon.

L'élaboration, puis l'animation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations peuvent être portées par le SMBVA de manière accessoire à l'exercice de la GEMAPI.

2. Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Armançon (alinéa 12 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement)

Le SMBVA est chargé du suivi et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Armançon, à savoir notamment :

- Suivi et évaluation des actions du SAGE ;
- Secrétariat et animation de la Commission Locale de l'Eau ;
- Révision et actualisation du SAGE.

Le SMBVA exerce l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Armançon dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

- Impulser et coordonner les actions, s'assurer de la cohérence et de l'homogénéité des actions mises en œuvre,
- Assister les maîtres d'ouvrage pour le montage et la réalisation de leurs projets,
- Evaluer les actions engagées par le syndicat et les maîtres d'ouvrages sur le bassin.

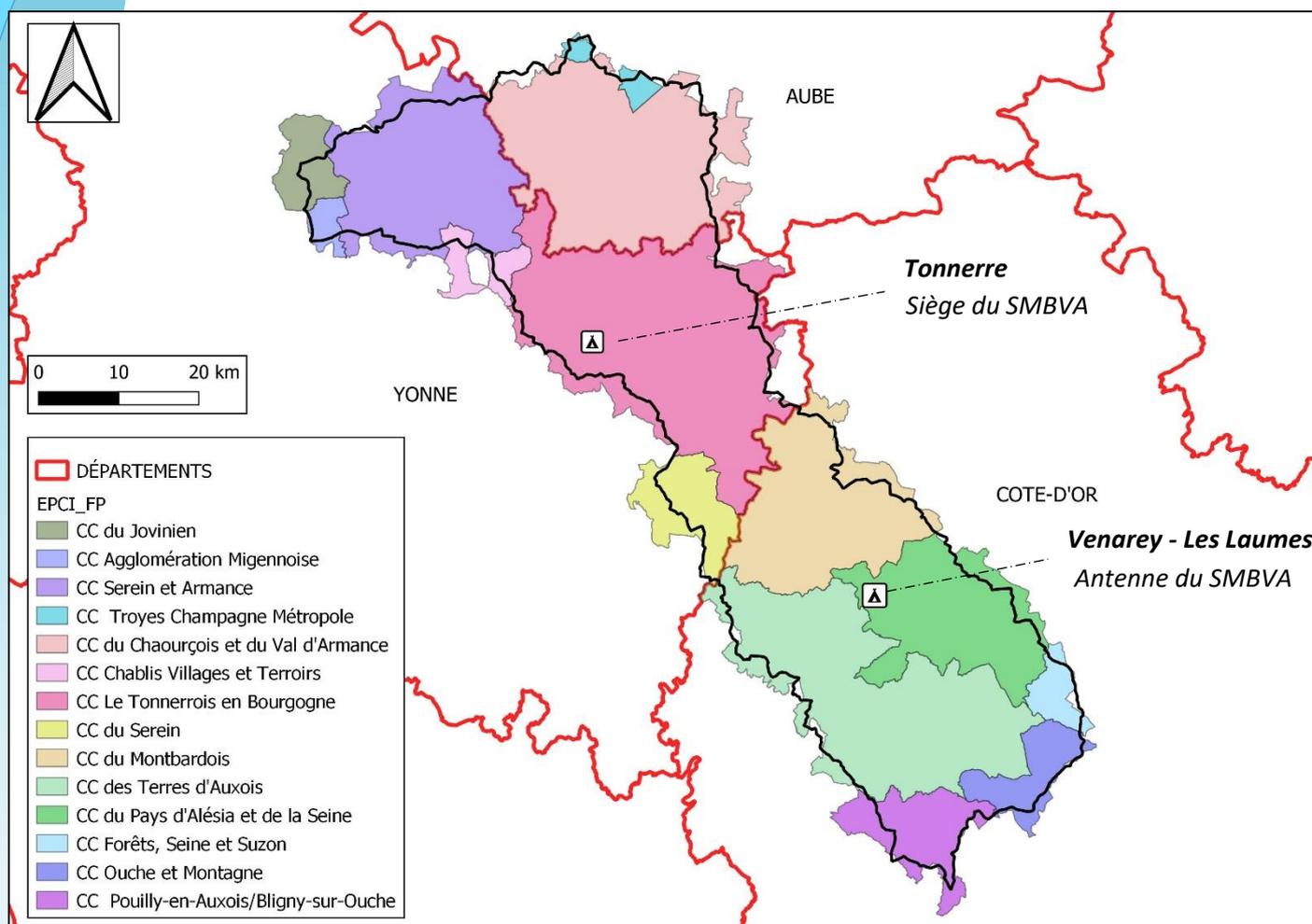
Il est chargé de la sensibilisation, l'information et la communication dans le domaine de l'eau, à l'échelle du bassin versant.

Il peut animer des outils contractuels territoriaux (type Contrat de territoire Eau et Climat de l'Agence de l'eau) à l'échelle du bassin versant :

- Elaboration des programmes en collaboration avec les partenaires et les acteurs du territoire ;
- Animation des programmes ;
- Suivi et évaluation des programmes.

3. Les membres du SMBVA

Carte des EPCI-FP adhérents au SMBVA pour la GEMAPI



3 100

Surface du Bassin versant (en km²)

1 600

Linéaire de cours d'eau principaux et secondaires

14

Nombre d'EPCI membres

25

Nombre de communes membres

86 000

Population totale

C. Bilan financier

L'état des dépenses et recettes 2021 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon est le suivant, en attente de la confirmation de la SGC d'Avallon :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 197 439.04 | | 17 156.50 | | 214 595.54 |
| Opérations de l'exercice | 1 656 107.82 | 1 845 740.16 | 65 670.40 | 40 149.26 | 1 721 778.22 | 1 885 889.42 |
| TOTAUX | 1 656 107.82 | 2 043 179.20 | 65 670.40 | 57 305.76 | 1 721 778.22 | 2 100 484.96 |
| Résultat de clôture | | 387 071.38 | 8 364.64 | | | 378 706.74 |

D. Gouvernance

1

Président

6

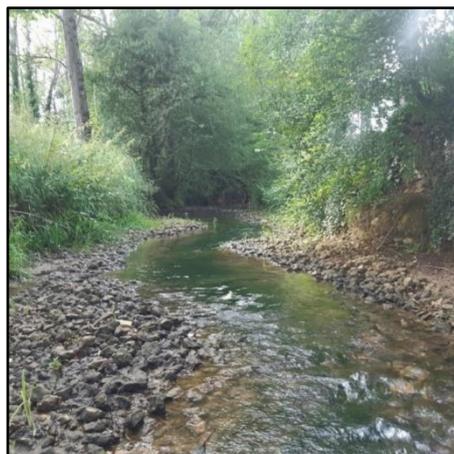
Vice-présidents

48

Membres élus du
Comité Syndical

21

Membres élus
du Bureau Syndical



Le ru de Bernon



30
délibérations
adoptées



Collèges GEMAPI
267 délégués

Collèges Animation
267 délégués

Comité Syndical

48 délégués GEMAPI
48 délégués Animation
(issus des collèges GEMAPI
et Animation eau)

Président

Patrice BAILLET

Bureau

Le Président, 6 vice-Présidents et 14 membres :

1er Vice-Président, **Franck DEBEAUPUIS** : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Armançon

2ème Vice-président, **François DELCHER** : GEMAPI secteur Armançe Créanton

3ème Vice-président, **Rémi Gautheron** : GEMAPI secteur Armançon aval

4ème Vice-présidente, **Marie-Claude POSIERE** : GEMAPI secteur Brenne, Oze, Ozerain

5ème Vice-président, **Jean-François FICHOT** : Programme d'actions de prévention des inondations

6ème Vice-président, **Alain BÉCARD** : GEMAPI secteur Armançon amont

CHALON Bernard, COMPAROT Damien, COTTEY Roger, GAILLOT Serge, JACQUOT Jean-Philippe, JUSSOT Jacky, LAGNEAU Michel, LANBER Dominique, MAILLARD Patrick, RAVERAT Daniel, ROBINAT Paul, URBAIN Didier, VIART Jean-Michel et YALCIN Sébastien.

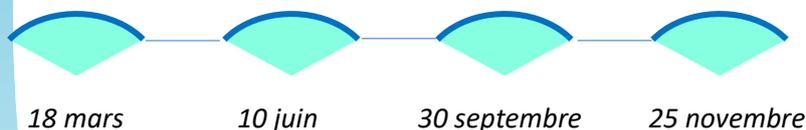


E. Organisation et fonctionnement des instances de gouvernance

Le syndicat est présidé par M. Patrice BAILLET. Six vice-présidents travaillent à ses côtés sur les missions suivantes :

1. Bureaux Syndicaux

Le Bureau Syndical s'est réuni à 4 reprises :



Les réunions du Bureau permettront notamment de préparer l'ordre du jour des Comités Syndicaux.

2. Comités Syndicaux

Le Comité Syndical s'est réuni 5 fois :



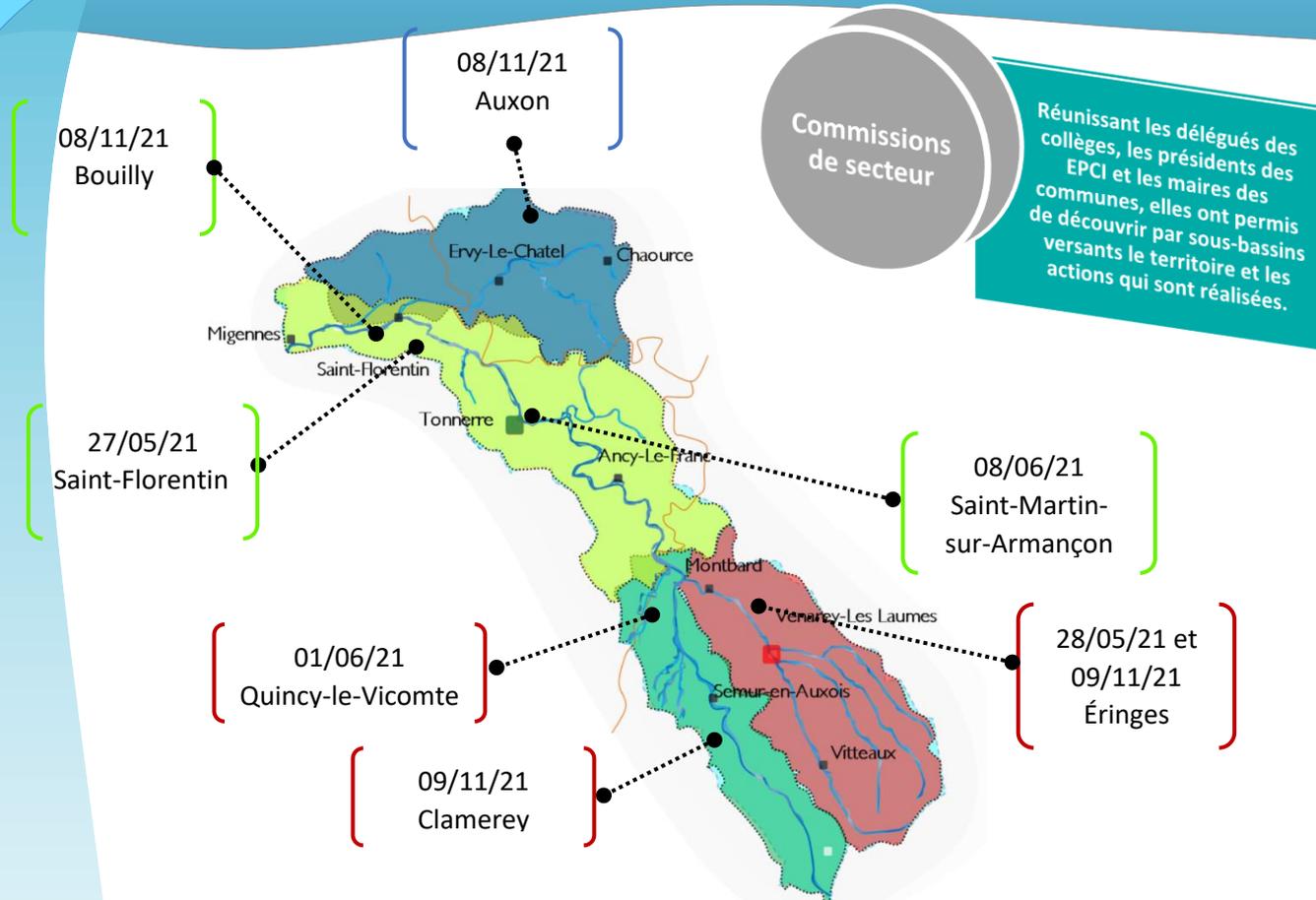
| | 20 janvier | 1 ^{er} avril | 24 juin | 14 octobre | 9 décembre |
|---------------------------------|--|---|--|---|---|
| Délibérations marquantes | <p>Élection complémentaire des membres du Bureau</p> <p>Budget Primitif 2021</p> | <p>Adoption du règlement intérieur du SMBVA</p> <p>Création de la Commission des Finances</p> <p>Rapport d'activité 2020</p> <p>Adhésion au service intérim du CDG de l'Yonne</p> | <p>Vote du Budget supplémentaire 2021</p> <p>Comptes administratif et de gestion 2020</p> <p>Affectation des résultats 2020</p> <p>Approbation des lignes directrices de Gestion</p> | <p>DOB 2022</p> <p>Transformation du SMBVA en EPAGE</p> | <p>Adoption du Budget Primitif 2022</p> <p>Cotisations 2022</p> |

F. Information - Concertation

Une nouvelle formule a été proposée à l'ensemble des délégués titulaires, suppléants et maires de chaque commune du bassin versant, ainsi aux présidents et DGS des communautés de communes ou d'agglomération du territoire qui ont été conviés à ces réunions : un programme à la carte avec deux journées terrain sur les 4 secteurs pour visiter des opérations mises en œuvre sur tous les secteurs, une fois au printemps et une fois à l'automne.

Ce nouveau format, qui reste « terrain » sous forme décentralisée, permet de conserver la proximité du territoire et donne la possibilité aux participants d'aller voir les opérations engagées sur les secteurs voisins.

Le Président a participé à ces 4 commissions.



Les commissions de secteur en images :



Commission de secteur à Mont-St-Sulpice (89)



Commission de secteur à Clamerey (21)



Commission de secteur à Éringes (21)



Commission de secteur à Auxon (89)



Commission de secteur à Beugnon (10)

La Commission Locale de l'Eau

A. Composition de la CLE

1^{er} collège : collectivités locales et établissements publics

- 26 représentants

2^{ème} collège : usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations de protection de l'environnement

- 15 représentants

3^{ème} collège : Etat et ses établissements publics

- 12 représentants (non nominatifs)



L'arrêté Préfectoral du 30 septembre 2020 définit la composition de la CLE. Une première réunion plénière s'est tenue le 23 avril 2021. Elle a permis l'élection d'un président et de deux vice-présidents.

Président : **Michel Lagneau**, représentant du SMBVA et maire de Marcellois (21)

1^{er} vice-président : **Jean-François FICHOT**, représentant de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne et conseiller municipal de Tonnerre (89)

2^{ème} vice-président : **François DELCHER**, représentant de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armançe et maire d'Avreuil (10)

B. Réunions de la CLE en 2021

La seconde session plénière a eu lieu le 29 septembre avec l'**élection des membres du bureau**. Entrée en 2019 dans un **processus de révision** du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Armançon dont elle a la charge, la CLE a pu réunir le 14 octobre son nouveau bureau afin d'organiser la suite de la démarche. Un groupe de travail sur les **scénarios tendanciels** (évolution prévisible des pressions sans modification du SAGE actuel) s'est tenu le 29 novembre, juste avant le **départ de Lucile HAMMOU**, animatrice de la CLE depuis le début de l'année 2021.

Les avis de la CLE

La CLE est consultée sur tout projet d'opération soumise à autorisation au titre de la police de l'eau. Elle peut être consultée également sur tout autre projet pouvant impacter les milieux aquatiques et humides ou les ressources en eau. L'avis exprimé par la CLE (comme celui exprimé par un commissaire enquêteur) est un avis consultatif.

En 2021, la CLE a rendu 14 avis concernant des futures activités sur le bassin de l'Armançon.

GEMAPI

A. Les faits marquants de 2021

1. Organisation COVID : continuité de service et des opérations

Face au prolongement de la crise sanitaire, le SMBVA a fait perdurer une organisation compatible avec son activité permettant notamment à la plupart des opérations en cours ou prévues d'être mises en œuvre.

L'équipe a répondu présente et les agents se sont adaptés aux diverses configurations pour assurer une « continuité de service ».

2. La concrétisation du partenariat avec une université : recrutement d'une doctorante pour 3 ans

Depuis quelques années, un partenariat s'est développé avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le laboratoire de géographie physique de Meudon. Intéressés par le fonctionnement hydromorphologique plutôt naturel de la basse vallée de l'Armançon, deux enseignants chercheurs ont débuté des investigations afin de mieux comprendre et appréhender ce secteur situé entre Jaulges et Briennon-sur-Armançon, dont fait partie la réserve ornithologique de Bas-Rebourseaux. Cette collaboration s'est notamment traduite ces dernières années par la réalisation de mesures par des classes pendant quelques jours ou même par un stagiaire, Théo LAURENT.

Depuis mi-décembre, Manon LETOURNEUR a rejoint l'équipe du SMBVA. Cette doctorante va concrétiser ce partenariat pendant 3 ans en préparant une thèse intitulée : *Étude de la dynamique morphosédimentaire et végétale de la basse vallée de l'Armançon autour de l'opération de restauration de la continuité écologique et sédimentaire de Bas-Rebourseaux.*

Son travail sera intégré à une étude multi-partenariale plus large associant la Ligue Pour la Protection des Oiseaux (LPO), Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB), Office Français de la Biodiversité (OFB). L'ensemble des données recueillies sera compilé et mis en forme par Manon, qui constituera « *l'Observatoire de la Basse Vallée de l'Armançon* ». Ce travail, qui a pour objectif de mieux connaître les phénomènes morphologiques et la biodiversité associée à ces milieux, permettra notamment d'être un outil de décision pour la gestion voire la mise en valeur de ce secteur complexe et encore préservé.



3. L'appel à projets alliant réserve pour l'abreuvement du bétail et restauration des milieux aquatiques se concrétise par 4 projets...

L'été 2021 plutôt pluvieux, n'a pas trop contraint les agriculteurs pour l'abreuvement du bétail au prés. L'animation de l'équipe appuyée par une large diffusion (presse, réseaux agricoles, mail aux communes...), a toutefois permis la concrétisation de 4 projets. Cet appel à projets qui répond à une vraie problématique du moment mais surtout des années à venir (dérèglement climatique) est largement soutenu par des financements avantageux. Celui-ci a été réfléchi pour faciliter le travail des éleveurs et créer une ressource en eau disponible en période de sécheresse.



Ce dispositif, reconduit pour les années à venir, continuera à être animé par l'équipe.

4. L'appel à projets « mares » ...

A contrario, cet appel à projet remporte un vrai succès. Il est également reconduit. Il est détaillé ci-après.

5. La mise en valeur des projets et la sensibilisation à l'environnement

Conscients de l'intérêt des opérations mises en œuvre par le SMBVA, les élus ont souhaité développer leur portée avec les objectifs suivants :

- Sensibiliser à l'environnement ;
- Développer d'autres actions par l'exemple ;
- Devenir l'un des outils de développement du territoire en lien avec l'écotourisme ou l'appui à l'agriculture de demain ;
- Mettre en valeur l'apport du SMBVA avec ses compétences pluridisciplinaires ;
- Développer une reconnaissance extra-territoriale facilitant le financement des actions...

Pour ce faire, l'action du syndicat a été promue à travers différentes stratégies :

- Presse écrite ;
- TV (Fr2, Fr3, Canal 32) pour communiquer sur les opérations ;
- Candidature à des concours (LIFE ARTISAN) ;
- Participation à des colloques ;
- Création de la commission communication au sein du SMBVA ;
- Réflexion sur la création d'un poste sensibilisation ;
- Dynamisation des relais web (Facebook ; LinkedIn) ;



B. Focus sur les zones humides

1. Restauration de la zone humide du Breuil de Bussy-le-Grand (21)

Située au Nord-Ouest de la Commune de Bussy-le-Grand, cette zone humide, qui présente un intérêt biodiversité par la présence de plusieurs espèces protégées, est labellisée Espace Naturel Sensible (ENS). Cogérée par la commune et le Conseil Départemental de Côte d'Or, elle présente cependant plusieurs dysfonctionnements : fermeture du milieu par le développement excessif des arbustes et limitation de l'hygrométrie du sol par l'existence d'un fossé de drainage.



En 2021, le SMBVA, fort de son expérience sur la restauration des milieux humides, a proposé de porter la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'une opération de restauration. Le Conseil Départemental de Côte-d'Or et l'Agence de l'eau Seine-Normandie co-financent à 100% ces travaux de restauration programmés fin 2022: suppression d'une partie des arbustes, « dédrainage » par comblement du fossé central et création/restauration de mares.

2. Création et restauration de mares.

Le SMBVA lance chaque année un appel à projets mares sur son bassin versant.

En 2021, les travaux d'une première tranche ont eu lieu (Courcelles-les-Montbard, Eringes, Perrigny-sur-Armançon, Racines, Lézennes...). Si jusque-là, seules quelques mares avaient été réalisées de manière isolée ou en étant incluses dans d'importants projets de restauration de cours d'eau, le fonctionnement par « appel à projets » permet un élan supplémentaire. S'il permet l'émergence de projets, ce format facilite la mise en œuvre des opérations avec la centralisation des demandes, la validation de leur éligibilité et la programmation des travaux qui seront lancés par tranches annuelles.

S'il reste quelques réalisations de la première tranche à mettre en œuvre (Source Seine, Aubigny-les-Sombernon, Uncey-le-Franc, Bierry-les-Belles-Fontaines, Flogny-La Chapelle, Molosmes, Thorey...), les travaux de la seconde tranche sont prévus pour le printemps et l'automne 2022.



Mares à Perrigny-sur-Armançon



Kyrian MEDJKAL, animateur zones humides

“

Merci aux élus, Communes et propriétaires qui ont participé à la concrétisation de cet appel à projets mares.

Les travaux pour 2022 sont déjà planifiés, avec près de 40 restaurations et créations.

”



C. L'équipe et les actions



Réfèrent technique :

Vincent GOVIN

03 86 55 40 09

07 89 99 52 43

vincent.govin@bassin-armancon.fr



Animateur zones humides :

Kyrian MEDJKAL

03 86 55 40 05

06 40 06 79 04

anim.zh@bassin-armancon.fr



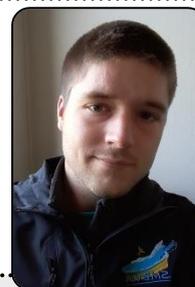
Animatrice agriculture résiliente :

Mélanie DE WAELE

03 86 55 40 03

06 81 03 29 56

melanie.dewaele@bassin-armancon.fr



Animateur hydraulique douce :

Yannick GHESQUIERE

07 57 49 77 82

yannick.ghesquiere@bassin-armancon.fr

(Arrivée le 22 février 2021)

L'ensemble de ces agents a contribué voire piloté, à travers leurs spécialités thématiques respectives, à mettre en œuvre le programme d'actions sur tout le territoire (programme présenté par secteur dans les tableaux suivants).

Tout au long de l'année, l'équipe encadre également des stagiaires auxquels des missions adaptées à leur niveau sont confiées. En 2021, le SMBVA a accueilli :

- Deux stagiaires de 3^{ème} : Jules DELAGOUTTE (Venoy 89) et Benoit BRENIER (Sombernon 21)
- Deux stagiaires en bac technologique : Tom MOLINARO (Chassy 89) et Gwenaël GOUSSOT (Auxerre 89)
- Une stagiaire en BTS : Lucie HERARD (Laines-aux-Bois 10)

Secteur Armançon aval

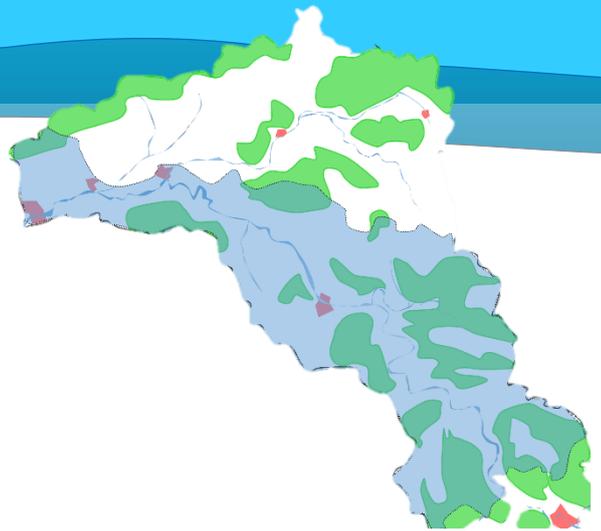
Kélian LAGREVE

06 08 57 74 09

kelian.lagreve@bassin-armancon.fr



VP : Rémi GAUTHERON



| opérations | type d'opération | mis en œuvre |
|---|-----------------------|--|
| Arasement ouvrage Armançon moulin de Cheney | RCE-lo | animation |
| Arasement ouvrage Armançon moulin de Fulvy | RCE-lo + RM-R3 | animation |
| Franchissement ouvrage Armançon moulin Argenteay | RCE-lo | animation |
| épis/érosion Jaulges | Am-litmin | animatio |
| Création ZH Germigny | R-ZH | animation |
| Création noue + méandres ru de Vézennes | RCE-la + RM-R3 + R-ZH | animation, acquisition, PRO + DLE |
| Restauration ru d'Esnon +ZH (peupleraie) | R-ZH + RM-R3 | animation + esquisse |
| Restauration ru d'Argenteuil | R-ZH + RM-R4 | animation + esquisse + AVP |
| Aménagement anciennes gravières Jaulges | RCE-la + R-ZH | animation |
| Restauration ru de Baon moulin amont de Saint Martin | R-ZH + RM-R2 | animation |
| Restauration morphologique ru Baon à Baon | RCE-lo + RM-R3 + R-ZH | animation + esquisse |
| Restauration ru de Baon ouvrage aval VNF | RCE-lo + RM-R3 + R-ZH | animation + PRO |
| Hydraulique douce (Mont Saint Sulpice) | HD + R-ZH | DLE + travaux |
| Restauration ru Migennes (Migennes) | RCE-lo + RM-R3 + R-ZH | animation + esquisse+ PRO + DLE |
| Restauration ru de Baon Natura 2000 (Tanlay Baon) | RM-R3 et R1 + R-ZH | animation + PRO |
| Création frayère Armançon Esnon | R-ZH + RCE-la | animation + PRO + DLE + DCE + travaux |
| Etude dynamique Armançon + milieux annexes Florentinois | RCE-la + R-ZH + RM-R3 | mise en œuvre et suivi étude + thésarde Manon LETOURNEUR |

RCE (Restauration continuité écologique) / RZH (restauration zones humides) / RM (restauration morphologique) / HD (Hydraulique douce) / Agr (agricole)

Secteur Armançon amont

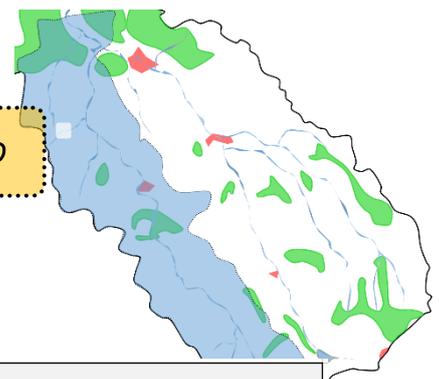


Chris CUENIN

06 28 29 75 25

chris.cuenin@bassin-armancon.fr

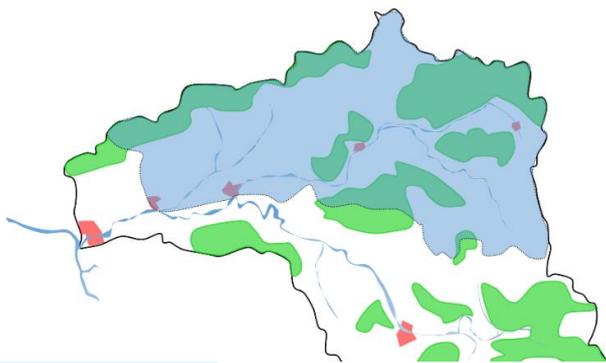
VP : Alain BECARD



| opérations | type d'opération | mis en œuvre |
|---|-----------------------|--|
| Arasement ouvrage Armançon Genay | RCE-lo + Am-litmin | animation suite mise en demeure administrative + PRO |
| Arasement ouvrage Armançon Senailly | RCE-lo | animation en fonction administratif + PRO |
| Aménagement Saussiotte amont Semur en Auxois | R-ZH + HD | animation + avant projet |
| Restauration Armançon moulin de Montigny sur Armançon | RCE-lo + RM-R1 + R-ZH | animation |
| Affaire vidange lac de pont | autre | suivre procédure |
| Restauration ru +ZH (Brau) | R-ZH + RM-R1 | animation + PRO (complexité propriété AF) |
| Aménagement lit mineur ru de Quincy le V | RM-R2 | élargissement animation + PRO |
| hydraulique douce Moutier Saint Jean | HD | animation + PRO + DLE + DCE, prévision trx 2022 |
| Projet élargis BV Louesmes Réome | R-ZH + RM-R1 + HD | animation |
| Restauration ru prés prunelle (Genay) | RM-R1 | animation |
| Restauration ru amont Villaines les Prévostes | RM-R1 | animation |
| AAP abreuvement / MA | RM-R1 + agr + RZH | animation conséquente permettant 2 projets formalisés et d'autres pistes |
| Restauration morphologique ru de Blancey | RM-R1 | animation + esquisse |
| Restauration morphologique ru des Gorgeas Clamerey | RM-R1 | animation + esquisse |
| Restauration ru de Cernois (Vic de Chassenay) | RM-R1 | DLE + DCE |
| Création mares + frayère Clamerey | R-ZH | DLE + DCE + travaux courant année |

Secteur Armance et Créanton

| opérations | type d'opération | mis en œuvre |
|---|-----------------------|---|
| Restauration Créanton Chailley | RCE-lo + RM-R2 | animation + PRO |
| Restauration Créanton aval Pommerat (Venizy) | RM-R3 + R-ZH | animation + AVP |
| Aménagement foncier Chaource | R-ZH + HD | animation |
| restauration Armance Florentinois (fossé cailloux) | RM-R3 | animation élargie + PRO |
| étude filière Chaource/Soumaintrain | Agr | animation stratégique prospective : convention |
| restauration ru de Lasson moulin bas Lasson | RM-R3 | animation + esquisse + PRO + DR |
| restauration ru de Lasson (seuils + morpho + mare) Racines | RM-R2 + R-ZH | PRO |
| Restauration ZH dans étang Ervy le Chatel | R-ZH | animation + AVP + PRO + DR |
| source du bautois 2 (Villeneuve au chemin) | RM-R2 + R-ZH | animation + AVP |
| restau morpho Landion et Armance (méandres) Avreuil | RM-R3 | animation + AVP + élargissement |
| RCE moulin Champlandry + élargissement | RCE-lo + R-ZH | animation + AVP |
| Restauration Armance traversée Saint Flo (parc Octroi/centre aquatiq) | RM-R1 | PRO + DR |
| Restauration ZEC + Piétinement Les Croutes + ZH | R-ZH + R-ZEC | animation + AVP, prévision travaux 2022 |
| Restauration Brumance Neuvy Sautour | RM-R3 | animation |
| Restauration méandre Armançon Briennon | RM-R3 | animation + AVP |
| étude écotourisme / biodiversité Florentinois | écotourisme | animation |
| Dédrainage BV forestier Brévan | RM-R3 + R-ZH | animation + PRO, DLE, (postulé nature 2050 (cdc biodiv) |
| Restauration Créanton amont Venizy | RCE-lo + RM-R3 | DLE + DCE |
| Contournement ouvrage ru du saussoi moulin blanc (Auxon) | RCE-lo + RM-R3 + R-ZH | DCE + travaux |
| Restauration méandres Armance Beugnon | RCE-la + RM-R3 + R-ZH | travaux courant d'année |
| restauration 2 méandres (Davrey) | RM-R3 | travaux courant d'année |
| Restauration Landion (Chesley Etourvy) | RCE-lo + RM-R3 | DCE + travaux courant d'année |
| mares Racines + Coursan en Othe | ZH | DCE + travaux courant d'année |
| étude hydraulique basse vallée Armance | R-ZH + RM-R3 + inond | lancement étude |



Matthias ALLOUX

06 40 08 57 54

matthias.alloux@bassin-armancon.fr

VP : François DELCHER

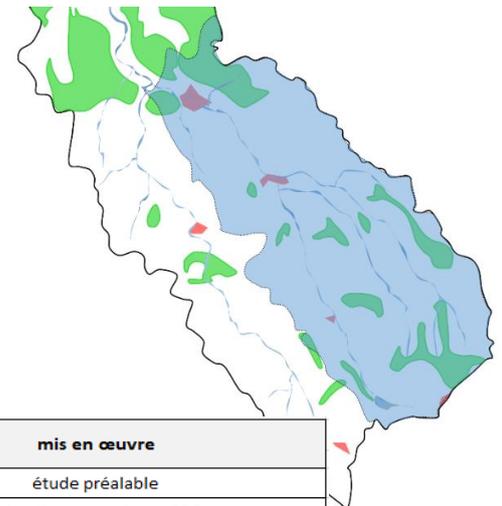
Secteur Brenne Oze et Ozerain

Guilhem MONSAINGEON

06 42 47 74 50

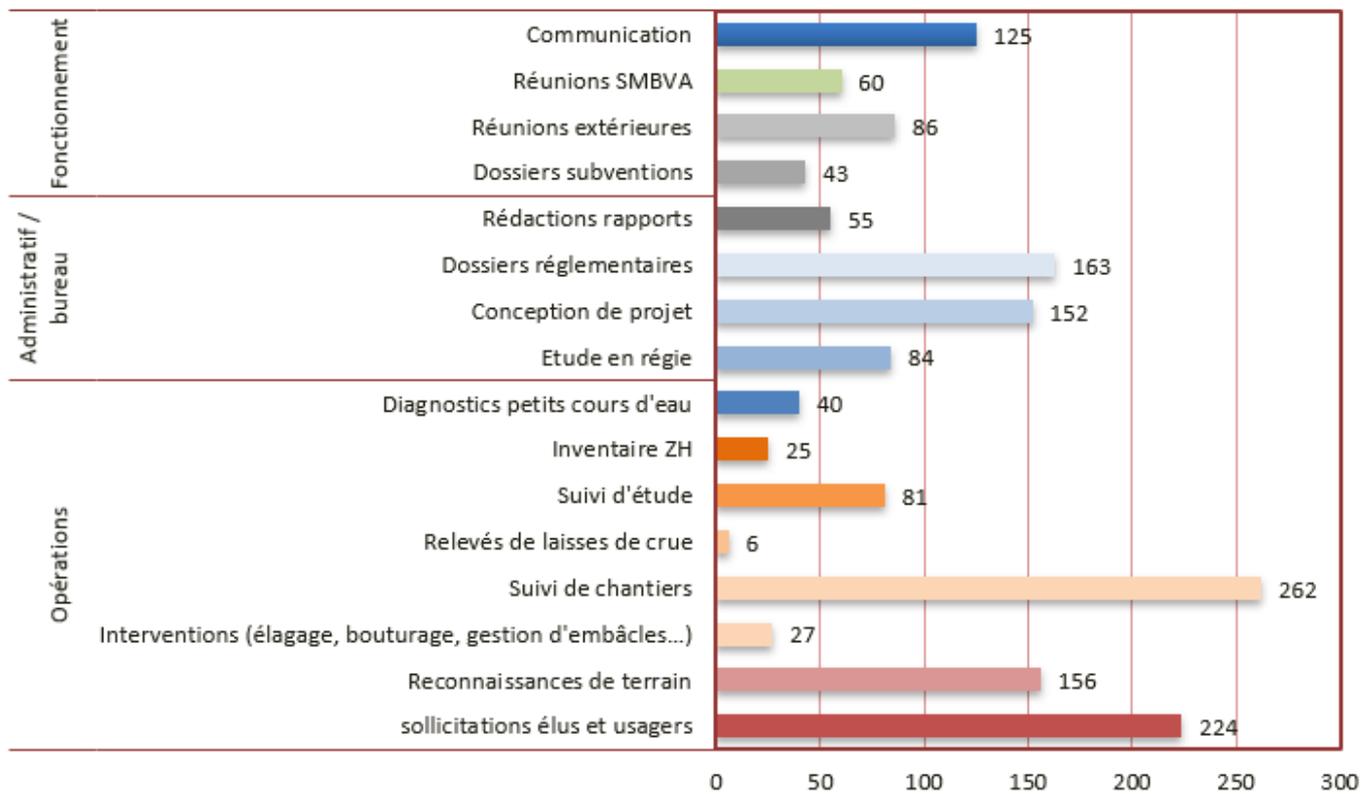
guilhem.monsaingeon@bassin-armancon.fr

VP : Marie-Claude POSIERE



| opérations | type d'opération | mis en œuvre |
|---|-----------------------|--|
| Arasement ouvrage Oze moulin Mansier (Venarey les Laumes) | RCE-lo | étude préalable |
| création méandre Brenne et Frayère Nid à la Caille (Venarey les Laumes) | RM-R2 | animation + esquisse + PRO |
| Restauration Oze amont Blaisy Bas | RCE-lo + RM-R1 | animation + PRO |
| remise en eau Méandre (Gissey sous Flavigny) | RM-R1 | animation + PRO |
| ORE prairie ORE (Eringes) | R-ZH + inond | animation |
| Restauration morphologique Drevin Bussy la Pesle | RCE-lo + RM-R3 | animation |
| Reconnexion méandre Brenne + Montbard | RCE-la + RM-R1 + R-ZH | animation + DLE |
| Restauration ZH Bussy le Grand (ENS) | R-ZH | animation + esquisse |
| hydraulique douce Bussy le Grand | HD | animation + PRO + DLE + DCE, travaux fin d'année |
| Restauration morphologique ru Cormaillon Lantilly | R-ZH + RM-R3 + HD | animation + esquisse |
| création épis Brenne Nid à la Caille (Venarey les Laumes) | RCE-la + R-ZH + RM-R1 | DCE + travaux courant année |
| Aménagement lit mineur Lochère traversée Pouilenay | Am-litmin | DCE, travaux courant année |
| Aménagement lit mineur (pont Nogent les Montbard) | Am litmin | DCE + travaux courant année |
| protection inondations Boux | inond | DR en vain : blocage administratif |
| Remise à ciel ouvert Brenne (STEP Somberton) | RCE-lo + RM-R2 | reprise + finitions |

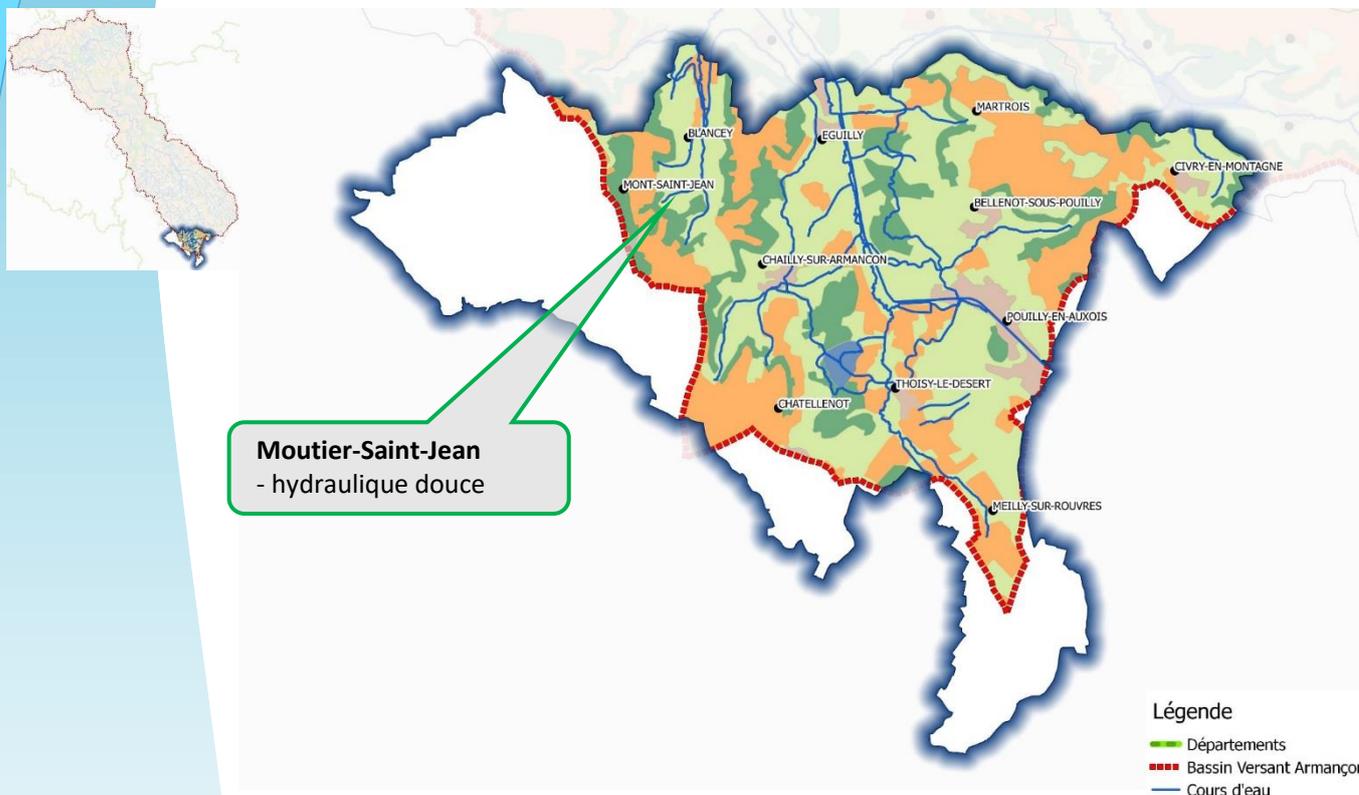
Répartition du temps de travail de l'équipe (7,6 ETP : 1589 jours)



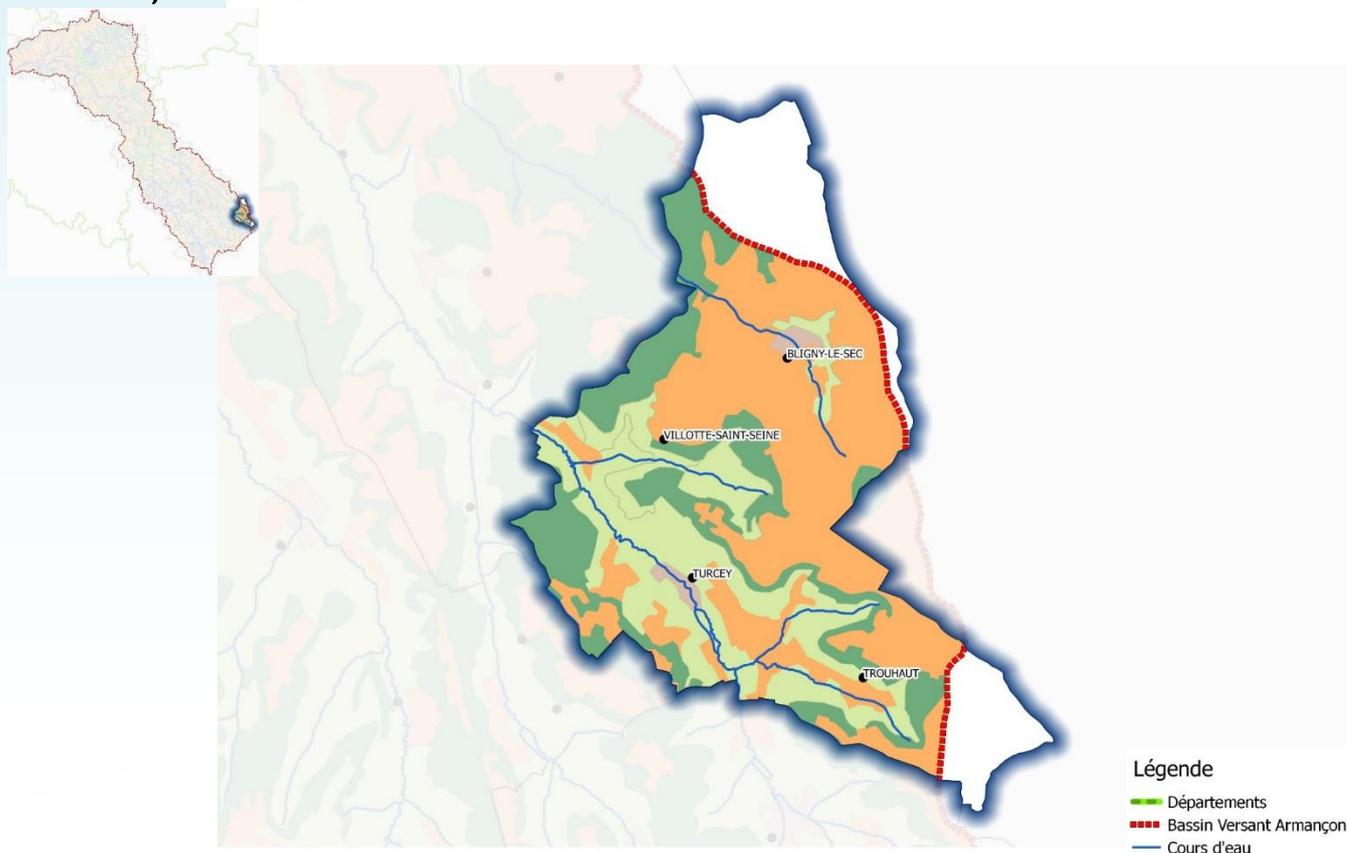
D. Animations et projets réalisés par membre

(**encadré vert** : animation et démarches administratives et **encadré bleu** : travaux)

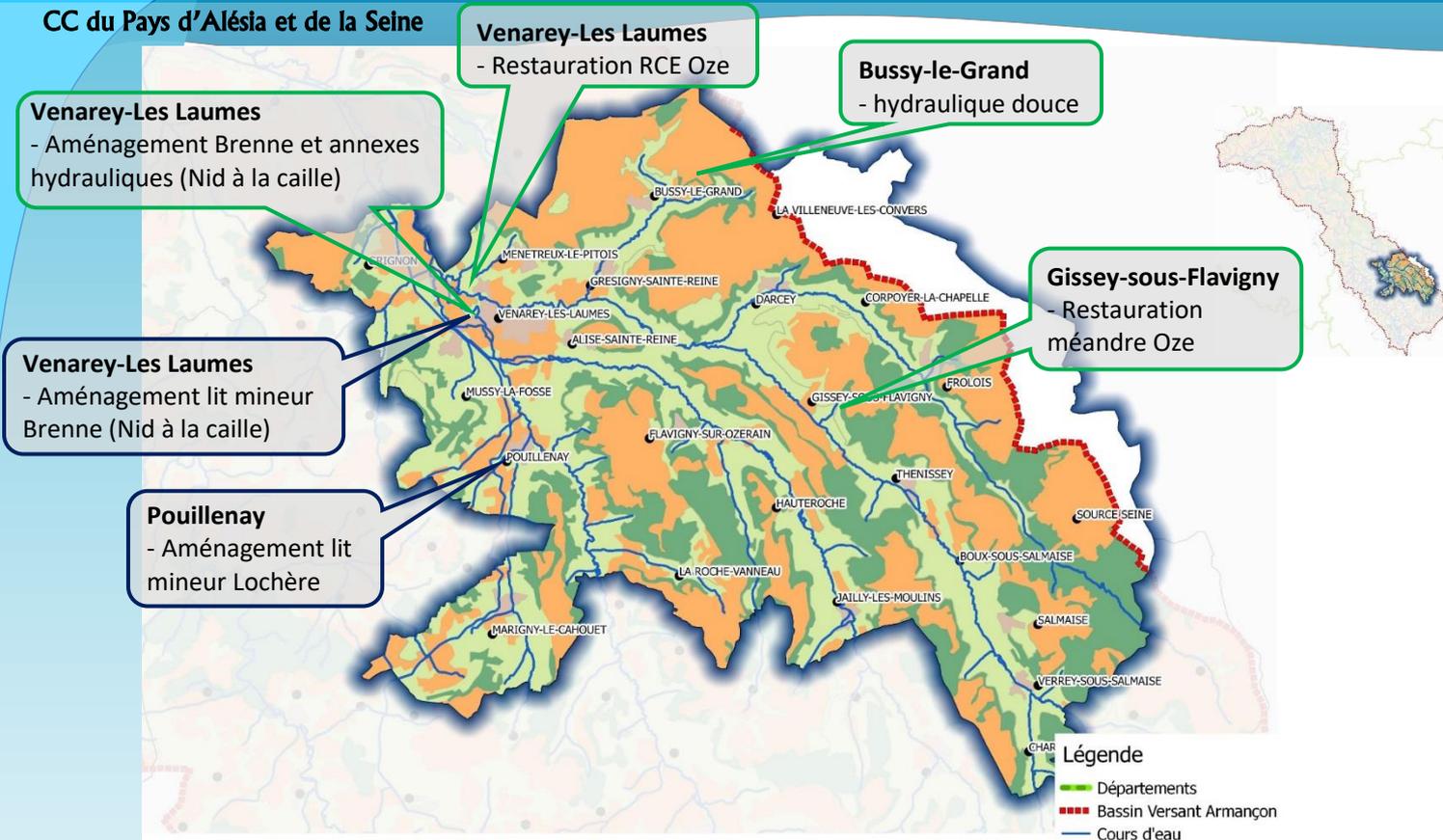
CC de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche



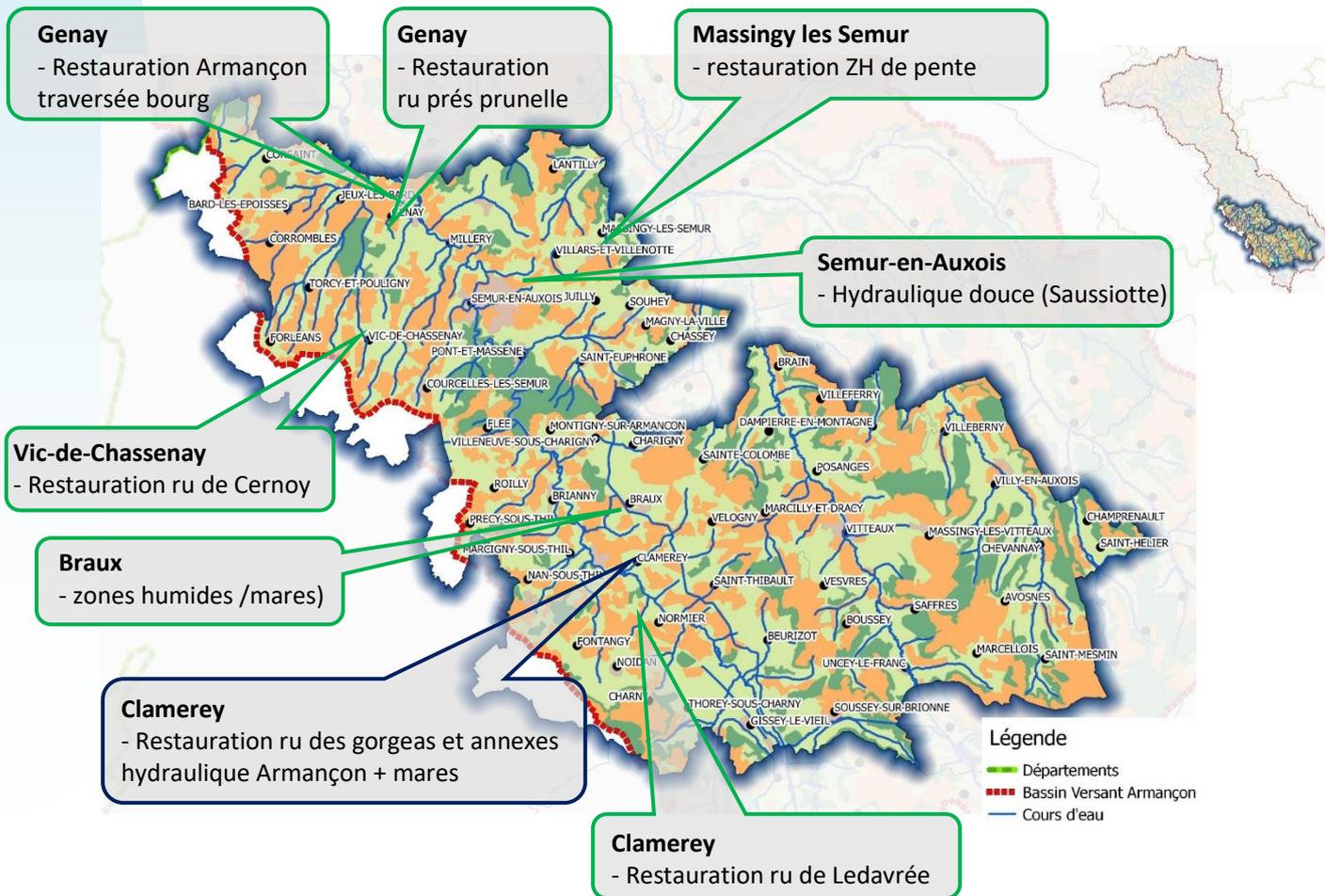
CC Forêts, Seine et Suzon



CC du Pays d'Alésia et de la Seine



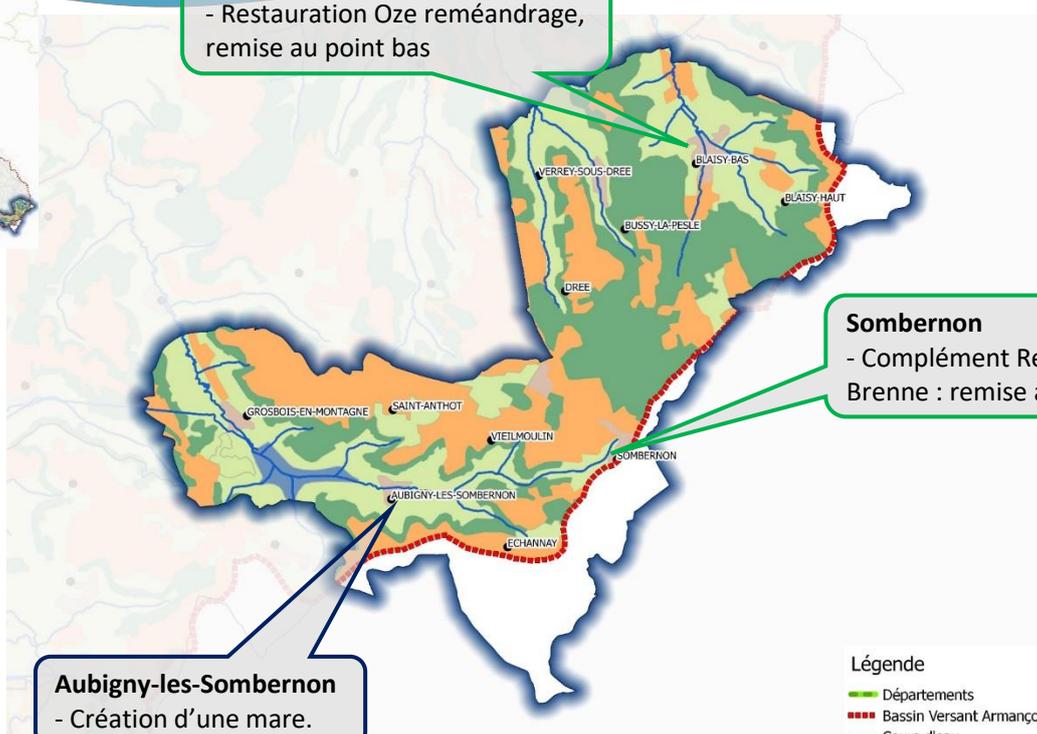
CC des Terres d'Auxois



CC Ouche et Montagne



Blaisy-Bas
- Restauration Oze reméandrage, remise au point bas



Sombernon
- Complément Restauration Brenne : remise à ciel ouvert

Aubigny-les-Sombernon
- Création d'une mare.

Légende
 - Département
 - Bassin Versant Armançon
 - Cours d'eau

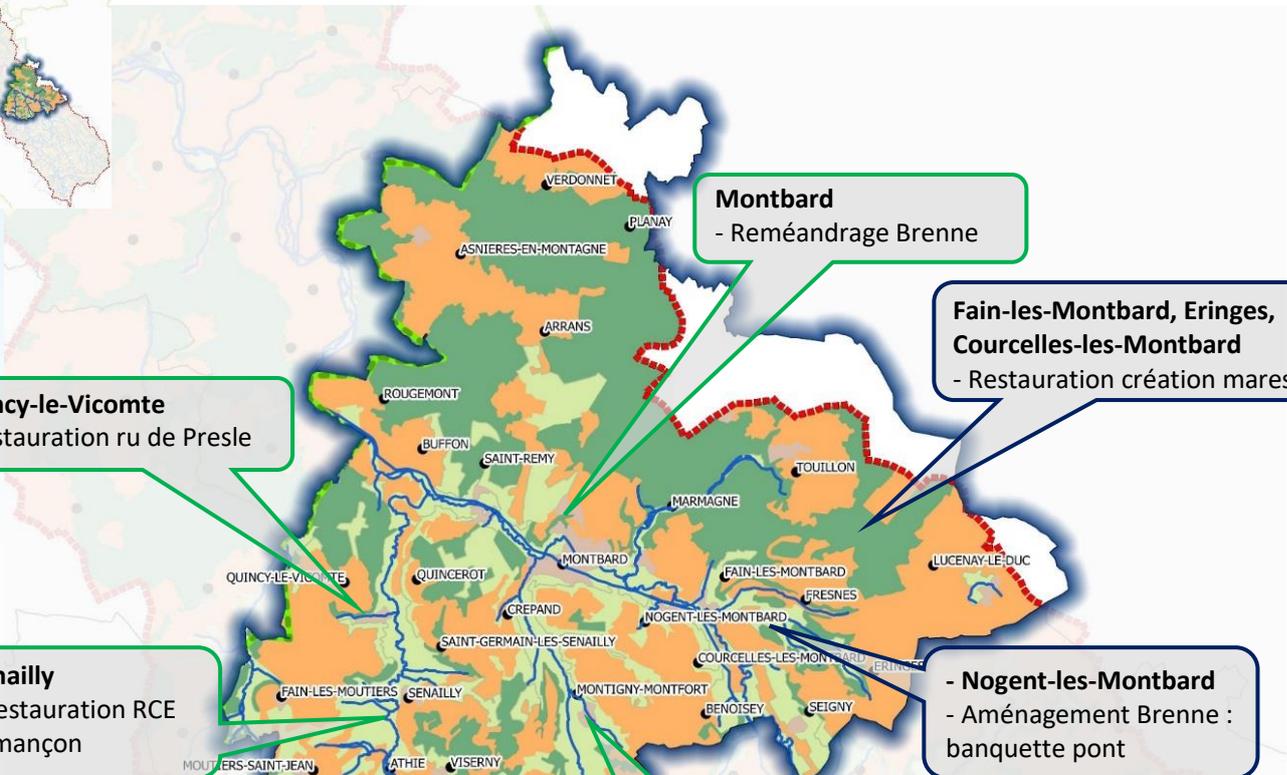
CC du Montbardois



Quincy-le-Vicomte
- Restauration ru de Presle

Montbard
- Reméandrage Brenne

Fain-les-Montbard, Eringes, Courcelles-les-Montbard
- Restauration création mares



Senailly
- Restauration RCE Armançon

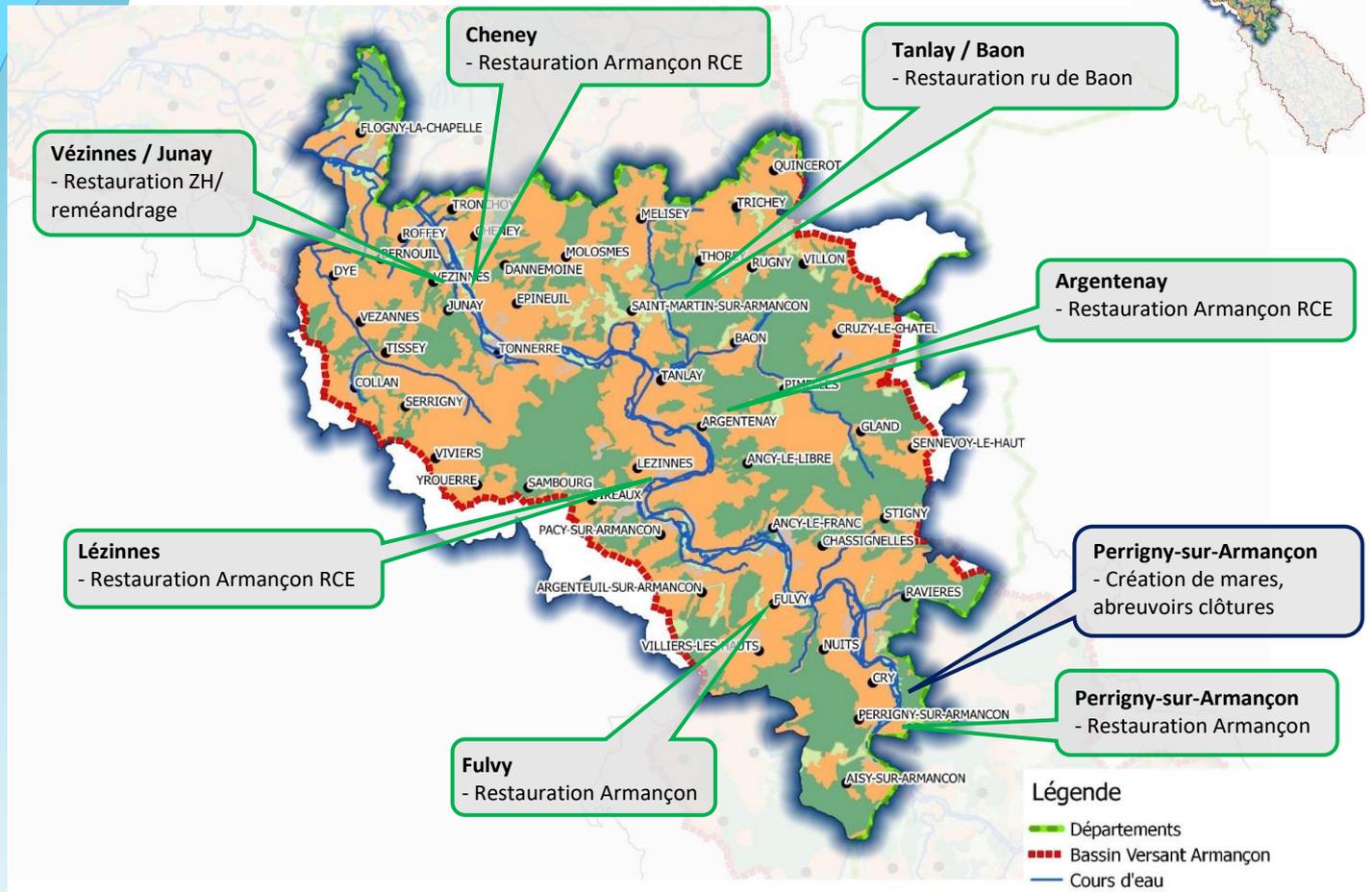
Nogent-les-Montbard
- Aménagement Brenne : banquette pont

Villaines-les-Prévôtes
- Restauration reméandrage ru.

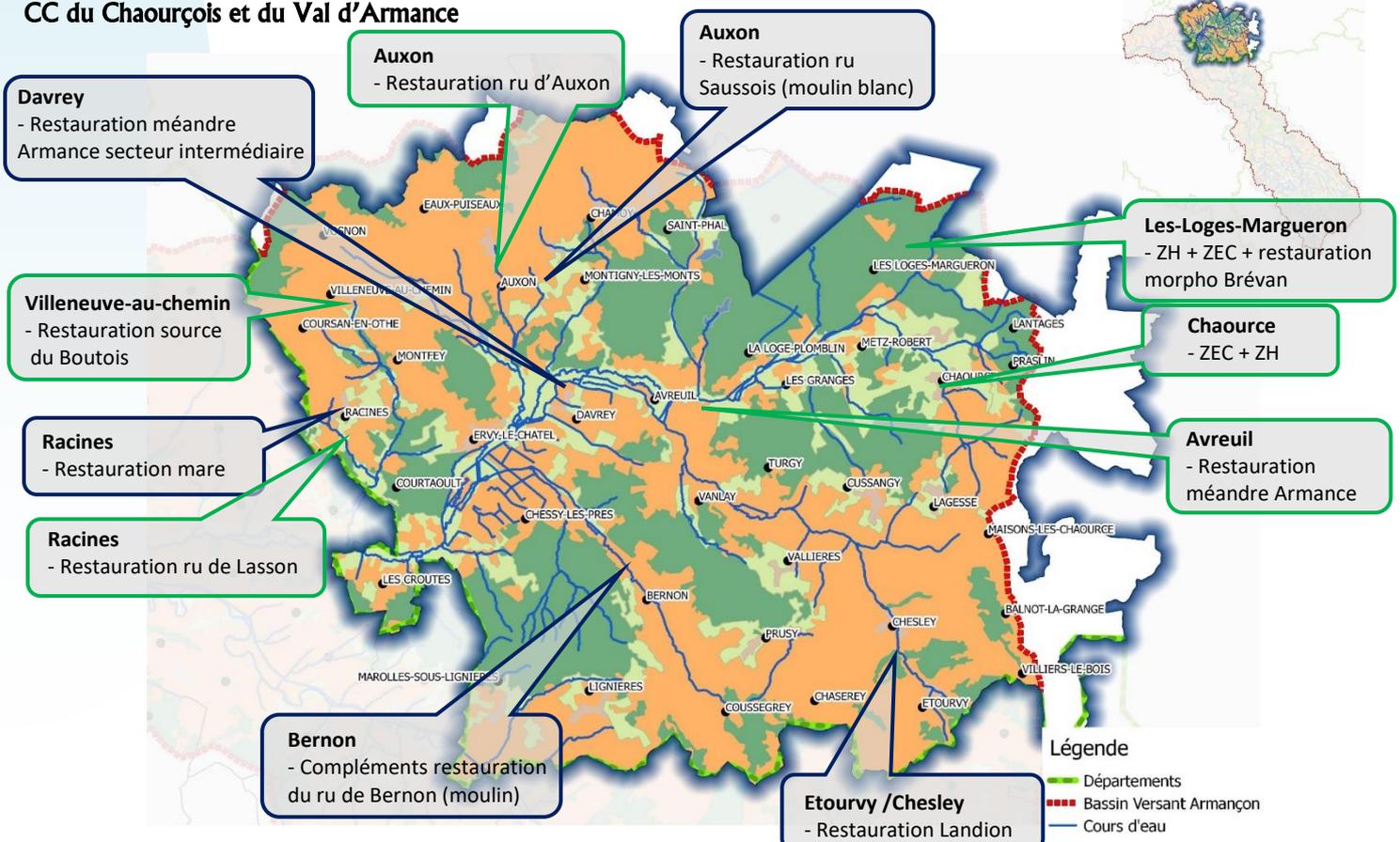
Montigny-Montfort
- Restauration reméandrage ru.

Légende
 - Département
 - Bassin Versant Armançon
 - Cours d'eau

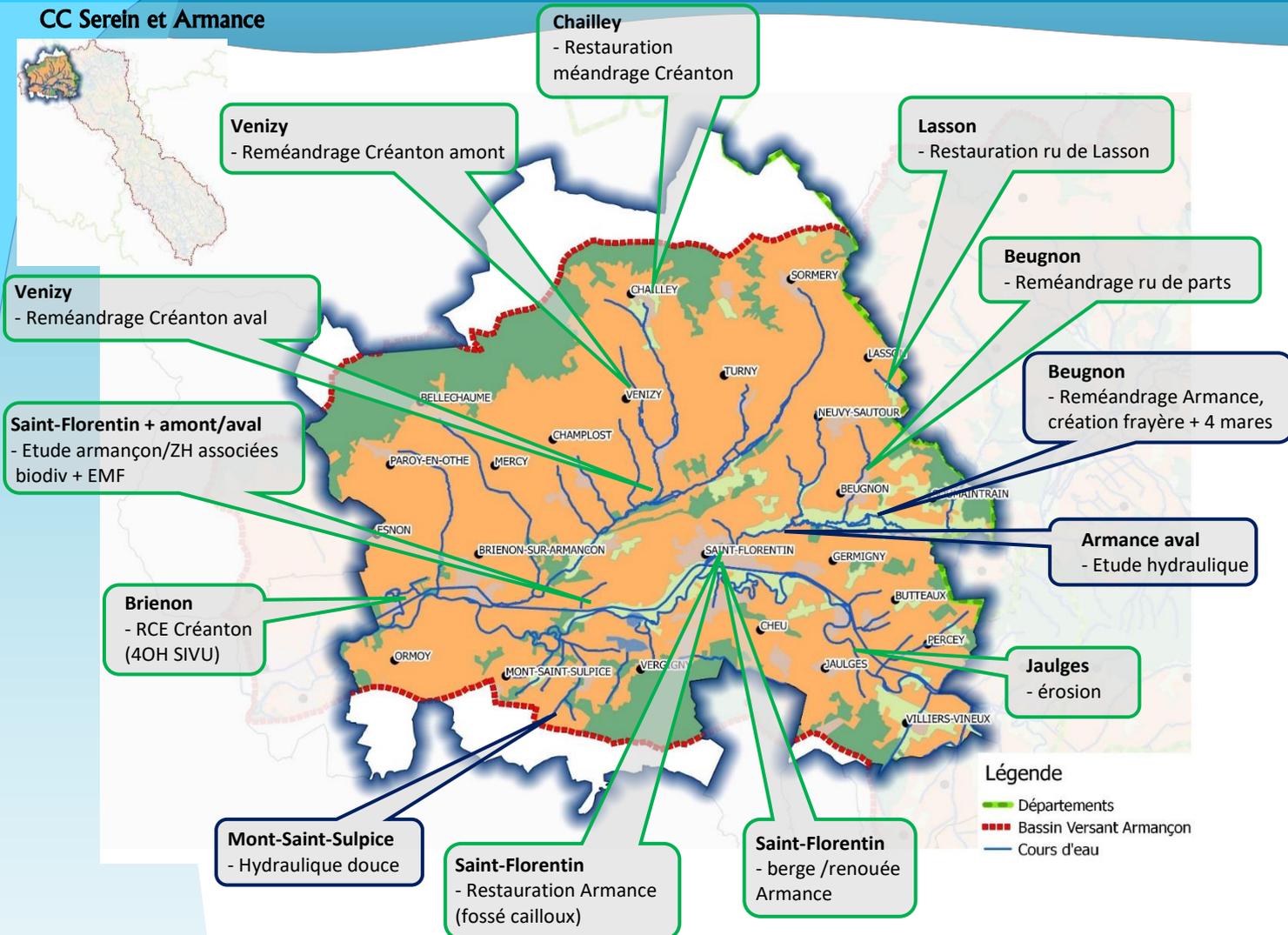
CC Le Tonnerrois en Bourgogne



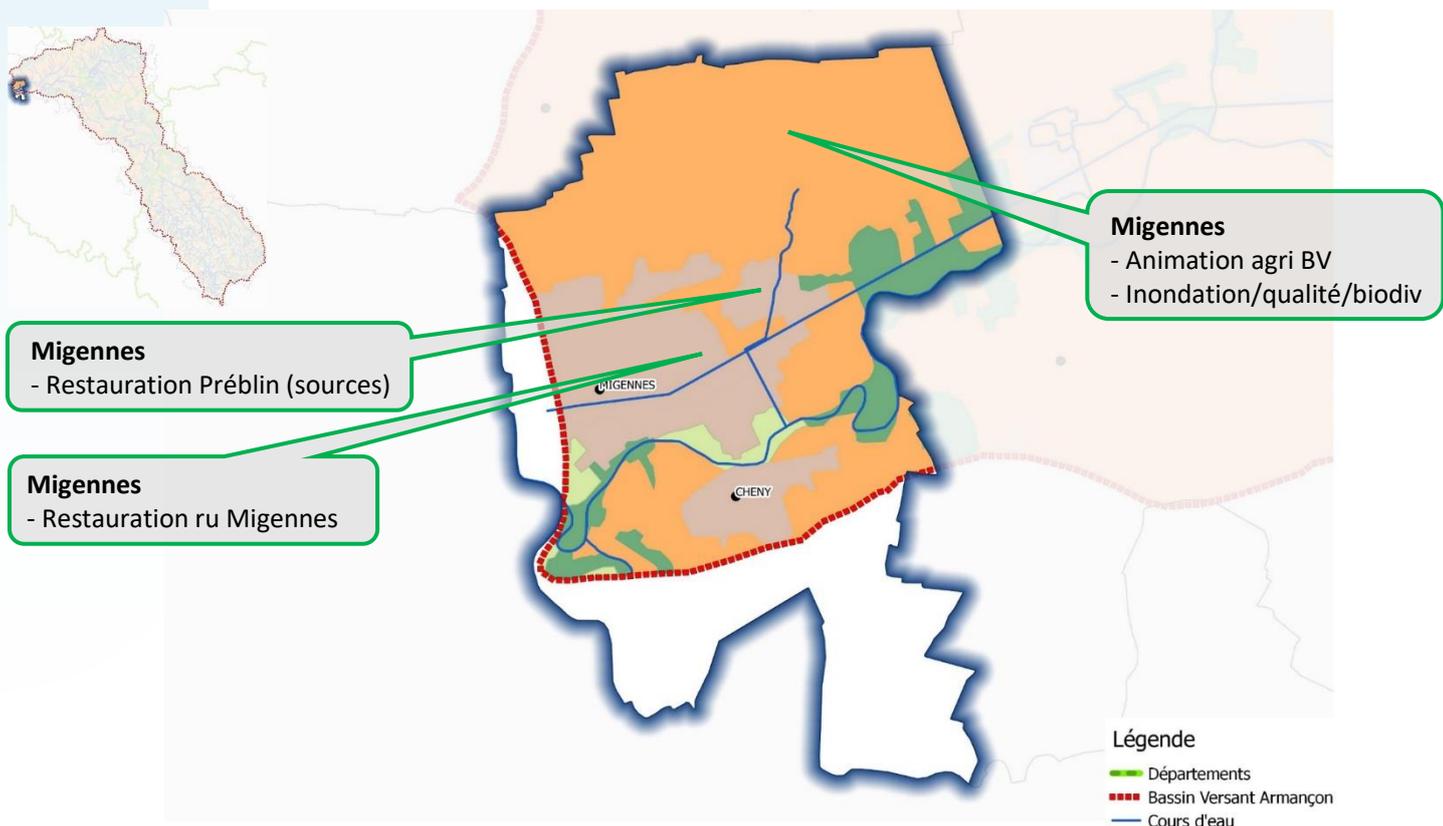
CC du Chaourçois et du Val d'Armançe



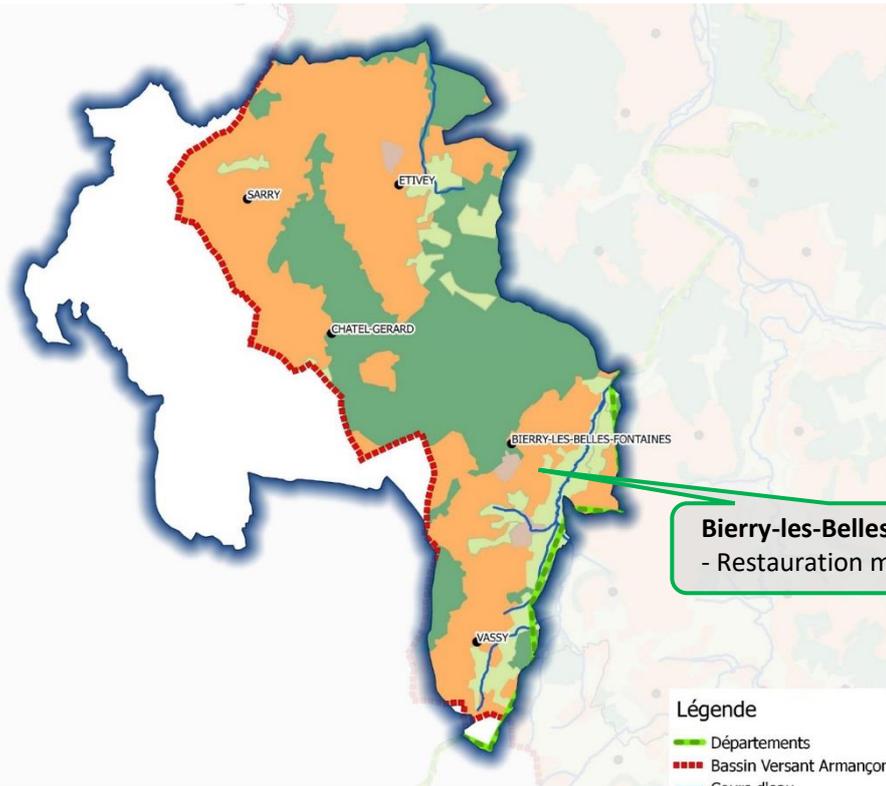
CC Serein et Armance



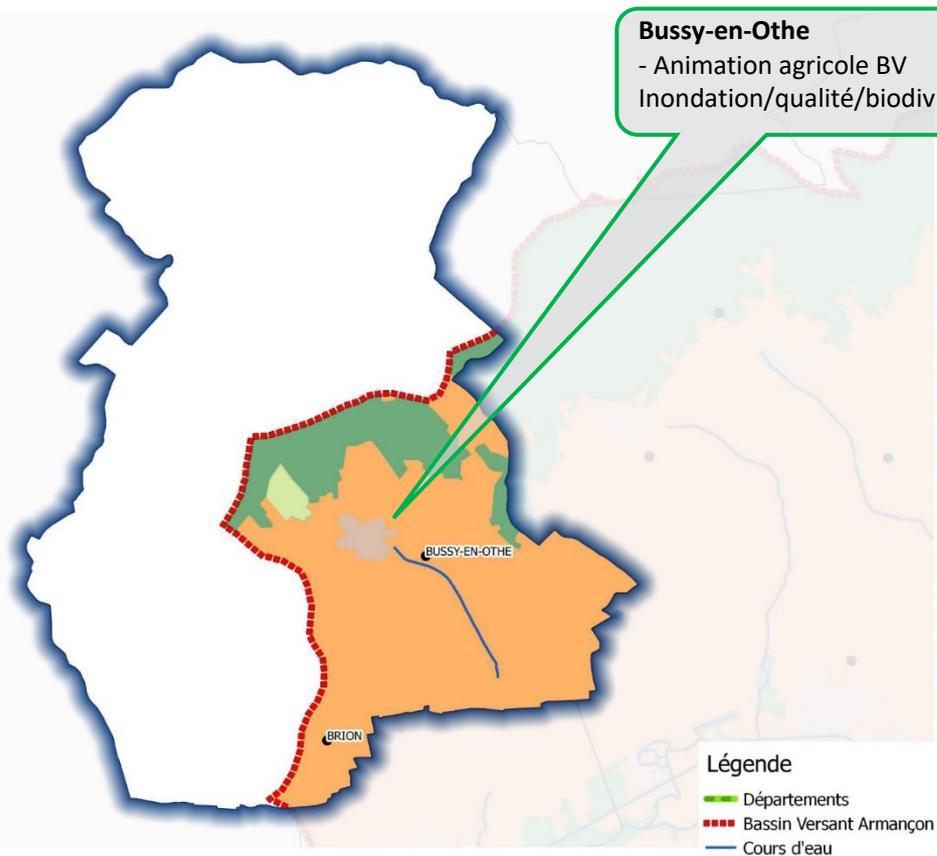
CC de l'Agglomération Migennoise

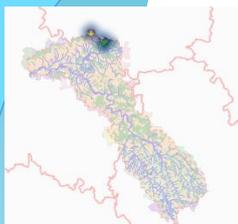


CC du Serein



CC du Jovinien





Les-Loges-Margueron
- ZH + ZEC + restauration
morpho Brévan

CC Chablis, Village et terroirs



Mere
- Restauration de mare

E. Exemples de réalisations

1

Restauration de l'Armançe et ses zones humides à Beugnon

Cette opération a consisté à reconnecter deux méandres de l'Armançe historiquement coupés pour des raisons hydrauliques « d'assainissement de la vallée ». Les travaux ont permis au cours d'eau de retrouver son ancien tracé sur environ 1 km. Des milieux humides annexes, mares et noues, ont également été créés.



Le Conservatoire d'Espaces Naturels travaille avec la Commune de Beugnon sur la mise en œuvre d'un plan de gestion pour préserver et suivre l'évolution de ce milieu restauré.



De plus, en favorisant le champ d'expansion des crues, cette opération de restauration des écosystèmes aquatiques permet de réduire le risque d'inondation à Saint-Florentin.



2

Projet d'hydraulique douce et d'adaptation des pratiques agricoles À Mont-Saint-Sulpice



Pour agir en faveur de la préservation de la qualité de l'eau du captage communal et pour limiter les phénomènes de ruissellement à l'origine de l'érosion des terres et de la submersion de routes communales, des travaux d'aménagements d'hydraulique douce combinés à l'adaptation des pratiques agricoles ont été réalisés en concertation avec la commune et les agriculteurs pour ralentir et épurer l'eau des écoulements de surface.

Seulement 1 % de la surface agricole pour l'emprise des aménagements

Sur les 120 hectares de communaux, une diversité d'aménagements favorise l'infiltration : 1140 m de noues à redents, 150 m de fossés comblés et 2240 m de bandes enherbées.

AVANT
Fossé étroit
et profond



APRES
Noue large et
peu profonde

Tous ces engagements ont été pérennisés par la signature de **baux ruraux à clauses environnementales** entre les agriculteurs et la commune, propriétaire.

Plantation d'une haie



Un engagement des agriculteurs

La concertation menée avec les 8 agriculteurs concernés a permis une réorganisation du parcellaire agricole qui rend possible un sens de travail du sol perpendiculaire à la pente, un maintien des prairies existantes et la remise en herbe de 60 ha de cultures compensée par une aide financière.

Aménagements du lit mineur à Venarey-Les-Laumes et Nogent-les-Montbard

3

Sur ce secteur où la Brenne est dynamique, quelques désordres liés au caractère vivant du cours d'eau sont observés. C'est ainsi que différents aménagements ponctuels ont été proposés : épis, banquettes...



Ces types d'aménagements sont utilisés dans les secteurs urbains et/ou à enjeux et permettent de proposer des solutions plus durables et plus écologiques que les « curages » du passé pour un résultat similaire.

Mise en place d'un îlot végétalisé (banquette centrale) sur la Brenne à l'amont du pont de Nogent-les-Montbard qui est régulièrement soumis aux inondations. L'aménagement réalisé devrait limiter l'ensablement du pont en préservant le fonctionnement de la rivière.

Mise en place d'épis et de blocs abris dans la Brenne au niveau du plan d'eau du Nid à la Caille à Venarey-Les Laumes : ces aménagements permettent de conforter la trajectoire du courant dans un secteur aménagé afin d'éviter des désordres occasionnés en crue. Leur intérêt est double puisqu'ils créent également des habitats aquatiques favorables à la biodiversité.



Restauration du ru des Gorgeas, création de mares et d'une noue connectée à Clamerey

4

Quelques parcelles communales riveraines de cours d'eau (Armançon et ru des Gorgeas) ont permis la réalisation de projets de restauration de milieux aquatiques.

Plusieurs mares ont été terrassées (4 mares pour 700 m²). Leur mise en eau effective permettra d'accueillir rapidement une biodiversité spécifique (batraciens, libellules...).



3



Cette noue connectée à l'Armançon de 1000 m² crée un milieu annexe complémentaire en termes d'habitats. Une flore spécifique va s'y implanter naturellement.

4

Le ru des Gorgeas traverse la Commune de Clamerey avant de confluer avec l'Armançon.

Rectifié (« mis en ligne droite ») comme la plupart de nos petits cours d'eau, une fois restauré, celui-ci a retrouvé un aspect sinueux en amont d'un petit pont. Outre le côté esthétique, le reméandrage facilite l'autoépuration, favorise la biodiversité et limite la vitesse de propagation des crues.

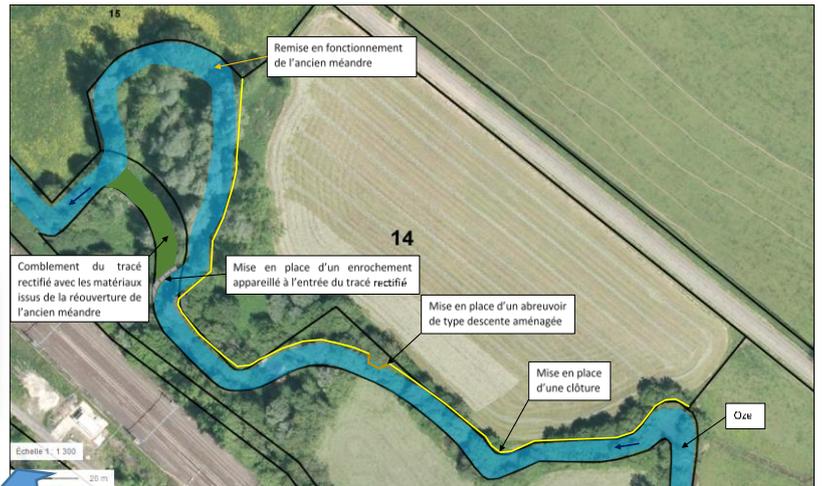
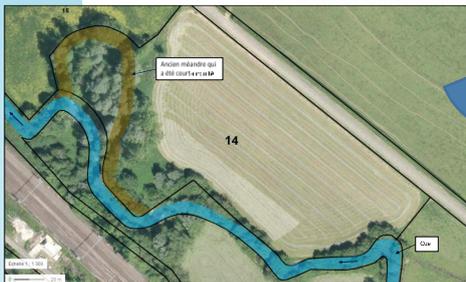


Reméandrage de l'Oze à Gissey-sous-Flavigny

3

Durant l'année 2021, l'animation a permis d'aboutir à la validation d'un projet de reconnexion d'un ancien méandre court-circuité sur l'Oze sur la Commune de Gissey-souy-Flavigny.

Ancien méandre vu de la route (rive gauche). Le tracé et la ripisylve sont encore bien en place.



L'emprise nécessaire à cette restauration est du foncier non exploité. Cette opération intègre également les pratiques agricoles de la prairie riveraine (mise en défend par clôture et abreuvoir aménagé).

Restauration du ru de Cernois à Vic-de-Chassenay

4

Il s'agit de remettre le cours d'eau au point bas du vallon (talweg) sur environ 400 m linéaires en le faisant reméandrer. Après travaux, ce ru aura gagné 100 m de linéaire supplémentaire. Le nouveau lit ainsi créé permettra entre autres de reconnecter sa nappe d'accompagnement et de favoriser son champ d'expansion de crue avec des débordements plus fréquents. Sa configuration actuelle, canalisée en fossé de route, le rend dangereux en termes de sécurité routière.

L'animation a permis de valider l'emplacement du nouveau tracé sinueux qui passera au milieu d'une prairie. Après restauration, il aura retrouvé son « statut » de milieu naturel en comparaison avec le drain hydraulique qu'il est actuellement. L'ancien tracé sera comblé totalement ou partiellement.

Aujourd'hui



Demain



Tronçon concerné par le projet, environ 500m

Comme sur l'ensemble de nos opérations, les aménagements agricoles incontournables ont été intégrés : pose de clôtures, création de pont agricole et abreuvement.

G. La mise en œuvre du PAPI de l'Armançon

1. Réduction de la vulnérabilité



En partenariat avec les communautés de communes, une nouvelle campagne de diagnostics de vulnérabilité aux inondations a été menée, à destination cette année des entreprises et des bâtiments publics. Après diffusion de l'information auprès des établissements situés en zone inondable (plaquettes, courriers, réunions publiques à Tonnerre, Saint-Florentin et Montbard), des diagnostics ont été réalisés sur demande. Leurs bénéficiaires pourront solliciter des financements de l'Etat pour réaliser les travaux préconisés.



2. Atlas inondations

Après plusieurs années d'études, les atlas de gestion de crise « débordement de l'Armançon » et atlas du risque « ruissellement » ont été transmis aux communes du département de l'Yonne à l'occasion de réunions animées conjointement par le SMBVA et la DDT de l'Yonne. En complément des explications fournies sur l'usage des atlas, la DDT a rappelé les outils disponibles pour prendre en compte les risques inondation dans l'urbanisme et précisé l'articulation des opérations de gestion de crise entre les communes et l'Etat. 40 élus pour 33 communes ont participé aux réunions.

La construction du modèle hydraulique de l'Armançon et de ses principaux affluents se poursuivra en 2022 sur les départements de la Côte-d'Or et de l'Aube.

3. Communication élus

Le séminaire sur la culture du risque de la DREAL-BFC a eu lieu cette année à Tonnerre le 1^{er} juillet pour sa troisième édition. Le SMBVA a collaboré avec elle pour son organisation. Il est intervenu dans les conférences de la matinée sur la thématique du « travail en régie » et de la « maîtrise des coûts ». Il a également animé un stand autour de la maquette sur les zones humides durant le déjeuner, et enfin, l'après-midi, organisé et animé la visite du site de renaturation de l'Armanche et du Landion à Davrey, restauré par le SMBVA en 2020.

Sur les 80 participants à cette journée, près de 30 élus du bassin versant de l'Armançon ont été sensibilisés aux thématiques abordées. La DREAL a enregistré la plus forte participation depuis la création du séminaire, bien que l'événement ait dû être reporté 2 fois en raison de la crise sanitaire.



Introduction des conférences, Espace Marland, Tonnerre



Visite du site de renaturation de l'Armançon et du Landion - Lavoir de la Vacherie, Davrey

4. Prolongation du PAPI de l'Armançon pour 3 ans

Dernière année de mise en œuvre du deuxième PAPI de l'Armançon, 2021 a été en partie consacrée à la préparation de la suite du programme. Ainsi, un projet d'avenant de prolongation du PAPI a été élaboré dans une réflexion commune qui a impliqué élus, agents et services de l'État tout au long de l'année. Celui-ci a été validé par la Préfecture de l'Yonne le 19 janvier 2022 et prolonge le PAPI de l'Armançon pour une durée de 3 ans.

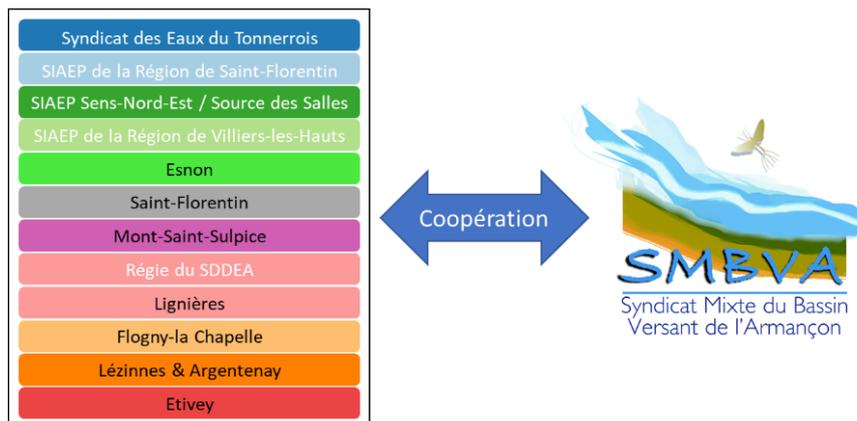
5. Changement climatique

Si le début d'année 2021 a été calme du point de vue pluviométrique, les mois de juin et juillet ont été marqués par des précipitations inhabituelles : fortes pluies orageuses dans le secteur Semur-Montbard en juin, et pluies particulièrement prolongées pour la saison au mois de juillet. A titre d'illustration, un cumul de pluie supérieur à 100 mm sur 24 h a été observé à proximité de Montbard dans la nuit du 4 au 5 juin, provoquant des inondations de petits affluents (Dandarge en Côte-d'Or par exemple). Cette répartition inhabituelle des pluies nous rappelle que les effets du dérèglement climatique sont déjà sensibles.

B. Démarches des bassins d'alimentation de captage

- ✓ **2021 : lancement d'une coopération de 3 ans entre le SMBVA et des collectivités maîtres d'ouvrage pour l'animation agricole des démarches BAC**

L'année 2021 a été marquée par la signature d'une convention de partenariat et de coopération public-public entre le SMBVA et 13 collectivités maîtres d'ouvrage de captages d'eau potable. Ainsi, pour la période 2021-2023, ces dernières confient l'animation agricole de leur démarche BAC en finançant 2 postes d'animateurs agricoles au SMBVA.



- ✓ **Quelques actions phare**

- *Démonstration de matériel de désherbage mécanique*

Pour répondre à un besoin identifié par les agriculteurs du BAC du Créanton (Venizy, 89), une demi-journée de démonstration de désherbage mécanique a été organisée en collaboration avec la Fédération des CUMA de l'Yonne (CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel en Commun) et BioBourgogne.

Elle a permis de rassembler environ 35 agriculteurs du secteur, intéressés par cette technique de désherbage alternative aux méthodes chimiques.



- *Formation sur les couverts végétaux*

L'année 2021 a également été marquée par l'organisation d'une formation sur les couverts végétaux avec Frédéric Thomas, agriculteur en Sologne et formateur en agriculture de conservation, nationalement reconnu. Au-delà des aspects techniques très intéressants qu'il a apporté, il a su initier une réflexion plus globale sur l'organisation en commun, le partage de matériel et générer l'envie de tester, d'observer et d'analyser les sols.



Cette formation a été un enseignement également pour l'animation agricole. En effet, suite à celle-ci, une nouvelle dynamique a pris forme, se basant essentiellement sur la formation d'un groupe d'agriculteurs intéressés par les techniques d'agriculture de conservation. Elle a été le point de départ d'échanges constructifs entre eux, qui permettent à la fois de répondre à certaines problématiques de leurs exploitations mais aussi aux enjeux, à long terme, de la qualité de l'eau.

- *Démarche de facilitation inter-BAC*

Certains enjeux soulevés par les BAC dépassent les zones de captage. En effet, dès que l'on parle de pratiques agricoles, c'est l'ensemble du système qu'il faut considérer, car les marges de manœuvre pour changer les pratiques ne se situent pas toujours au niveau de la parcelle.

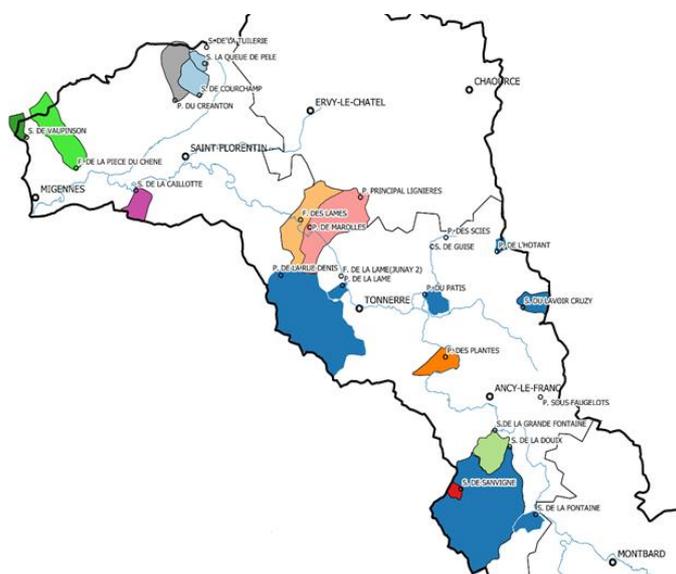
Les 13 maîtres d'ouvrage ont donc lancé une démarche de grande envergure, regroupant les vingt BAC animés par le SMBVA, et faisant intervenir une importante diversité d'acteurs : agriculteurs, élus, services de l'Etat, coopératives, syndicats, entreprises du territoire, associations et habitants.

Un prestataire a été sélectionné en mai 2021 pour conduire 80 entretiens et organiser les échanges et les négociations entre tous ces acteurs d'horizons variés. **L'objectif ? Identifier les intérêts communs pour favoriser une gestion de l'eau où tous les acteurs concernés sont gagnants.** Cette prestation de facilitation prendra fin en décembre 2022.



✓ L'animation agricole 2021 en chiffres

20 BAC animés par **2 animateurs** au service de **13 maîtres d'ouvrage** (dont 5 syndicats et 8 communes)



- Un réseau de **300 agriculteurs** tenus informés
- **52 agriculteurs rencontrés** individuellement pour faire le bilan sur leurs projets sur les parcelles des BAC, leurs pratiques agricoles et le lien avec la qualité de l'eau
- Un réseau de **60 parcelles suivies par des campagnes de reliquats azotés** pour sensibiliser les agriculteurs aux pratiques qui limitent le lessivage hivernal de l'azote
- **100 ha de couverts végétaux expérimentaux** mis en place pour limiter le lessivage des nitrates
- **174 ha de remise en herbe**, permis grâce à l'engagement de 24 agriculteurs répartis sur 5 BAC
- Le relais des **techniques culturelles alternatives** (agriculture biologique et de conservation des sols, désherbage mécanique...) et des **dispositifs de financement** pour le développement d'**éléments paysagers favorables à la qualité de l'eau** (prairies, haies, bandes enherbées...)
- **41 réunions** organisées (maîtres d'ouvrage, agriculteurs, partenaires techniques et financiers)

“

Il est nécessaire de prendre en considération les attentes des agriculteurs dans l'élaboration des programmes d'actions des BAC. En effet, les actions généralement proposées par les bureaux d'études sont perçues comme des contraintes par les agriculteurs. Nous préférons nous baser sur les souhaits et les projets des agriculteurs pour construire des axes de travail sur les BAC. Certains de ces projets intéresseront plusieurs agriculteurs et structureront alors les programmes d'action, à condition bien-sûr qu'elles soient cohérentes vis-à-vis de l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau.”

Joseph DANDO et Marc-Antoine LECLERE, animateurs agricoles BAC

C. Animation Natura 2000

Le site des « prairies humides et marais alcalins de Baon » est un site à dominante humide, à cheval sur les Communes de Baon et de Tanlay. On y trouve plusieurs habitats patrimoniaux (roselières, mégaphorbiaies, marais) et espèces d'intérêts communautaires (Agrion de mercure, Chabot commun). L'objectif général sur ce site est le maintien des milieux humides ouverts, menacés par le buissonnement et leur fermeture.

Les « éboulis calcaires de la vallée de l'Armançon » sont localisés sur deux sites géographiques différents, un à Saint-Martin-sur-Armançon (89) et l'autre à Cry (89). La richesse de ces sites porte sur les éboulis (emblématiques du site) et les pelouses calcaires. L'objectif général est de maintenir ces deux types d'habitats ouverts et empêcher leur fermeture par les ligneux (pin sylvestre notamment), ainsi que de maintenir une gestion adaptée afin de favoriser la biodiversité (plusieurs espèces de papillons et plantes patrimoniales). Une cavité à chauve-souris est également présente sur le site et abrite des colonies importantes, en faisant ainsi un site majeur à l'échelle de la Bourgogne.

La gestion des sites Natura 2000 est une démarche participative des acteurs du territoire : l'animation est là pour accompagner les propriétaires volontaires dans des gestions plus vertueuses de leur propriété.

Les activités menées au cours de l'année 2021 pour l'animation Natura 2000 ont été les suivantes :

- Animation foncière auprès des propriétaires ;
- La réalisation de devis pour des travaux ;
- Des suivis naturalistes (insectes, flores et oiseaux notamment) ;
- Pose d'un panneau pédagogique.



Pour rappel, l'animation de ces deux sites Natura 2000 par le SMBVA a démarré en octobre 2019. Cette mission est assurée par l'animateur zones humides pour 20 % de son temps de travail.

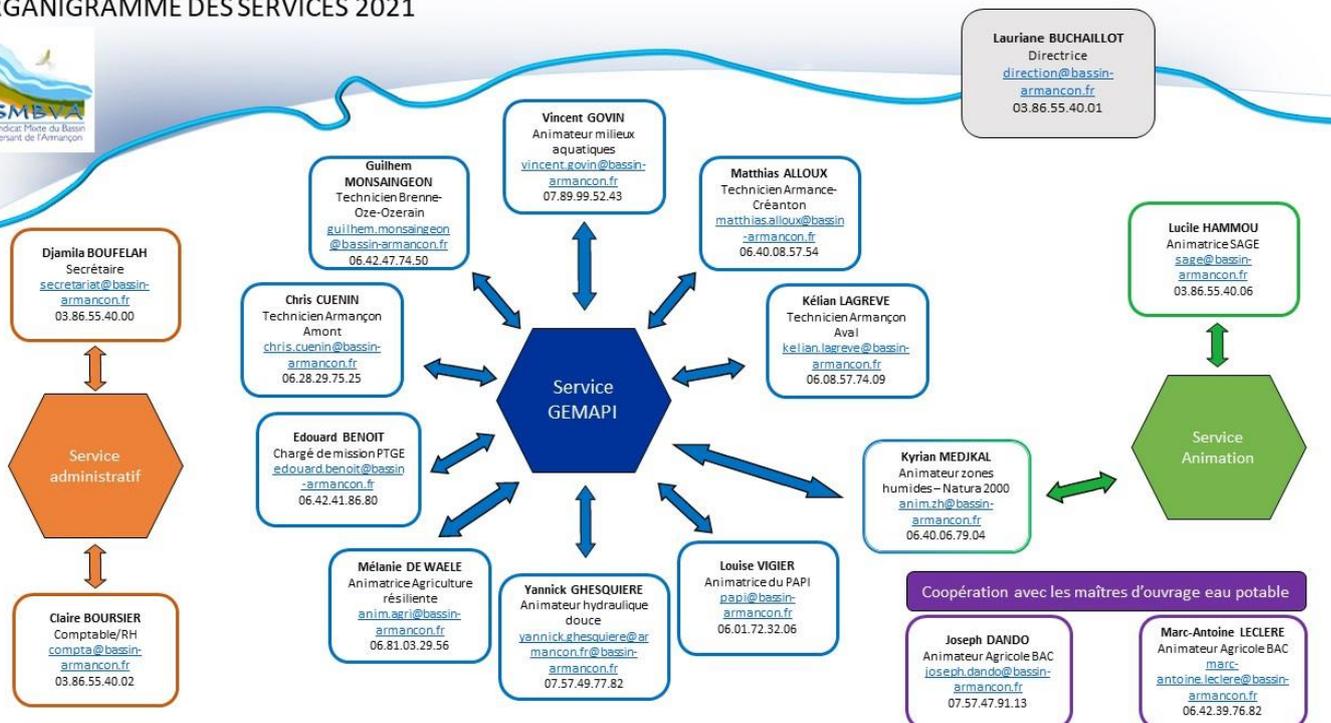


Panneau pédagogique Natura 2000

Au quotidien

A. Une équipe au service du territoire

ORGANIGRAMME DES SERVICES 2021



B. Une montée en compétence de l'équipe avec l'intégration des dimensions agricole et hydraulique douce

Du fait de l'ensemble des compétences assuré par le SMBVA et des missions confiées à l'équipe GEMAPI, l'équipe politique du syndicat a souhaité élargir les compétences de sa cellule technique aux volets animation agricole et hydraulique douce.

Pour l'atteinte des objectifs qualité, quantité et biodiversité, les opérations d'amélioration du fonctionnement naturel de l'hydrosystème Armançon (rétablissement de la continuité écologique, restauration morphologique, préservation et restauration des milieux aquatiques) sont complétées par des opérations élargies aux bassins versants, qui consistent en la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce et dans la mise en œuvre de solutions pérennes et durables pour une agriculture en adéquation avec la protection de l'environnement.

Plusieurs volets sont ainsi développés :

- Accompagnement des agriculteurs riverains des projets de restauration des cours d'eau ou d'un bassin versant pour la mise en place de pratiques alternatives ;
- Développement d'actions en faveur du maintien voire de la création de prairies via le soutien de l'élevage ;
- Accompagnement de l'expérimentation de techniques innovantes pour la réduction du travail du sol et l'utilisation d'intrants chimiques (pesticides).

C. Renforcer la sensibilisation et faire savoir

1. Bilan du blog

Le blog du SMBVA permet de diffuser plusieurs articles sur les projets, les actualités et les événements en cours ou à venir. Ainsi, 28 articles ont été ajoutés en 2021.

Le site internet et le blog ont été consultés plus de **10 400** fois dans l'année avec un total de plus de **3 400** visiteurs.



2. Retour sur le Mois des Zones Humides de l'Armançon

La **Journée mondiale des zones humides (JMZH)** est l'évènement international consacré à la sensibilisation du grand public aux zones humides (célébrant l'anniversaire de la Convention de Ramsar du 2 février 1971). Durant tout le mois de février et ce partout dans le monde, une sensibilisation est déclinée autour d'un thème commun « **Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'humanité et la nature** » (thème pour 2021).

Désirant **s'approprier cet évènement mondial à l'échelle de son bassin versant**, le SMBVA réalise une manifestation sur trois communautés de communes (secteurs aval, médian et amont) de son territoire. **C'est le Mois des Zones Humides de l'Armançon.**



Objectifs :

- Faire découvrir au grand public et aux scolaires les milieux humides, leur intérêt, les enjeux qu'ils représentent et les menaces existantes ;
- Sensibiliser plus largement le public aux thématiques de la biodiversité, de l'environnement, en mettant l'accent sur les milieux aquatiques ;
- Faire connaître le Syndicat de l'Armançon auprès des habitants du bassin versant.

Trois communautés de communes ont été sollicitées cette année :

- La Communauté de Communes du Montbardois ;
- La Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne ;
- La Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

Les animations au cours de ce mois de février se sont déroulées en deux temps :

- **Un premier temps** avec un **stand zones humides** dans sur les marchés de Tonnerre, Semur-en-Auxois et Montbard.
- **Un deuxième temps** avec une **soirée ciné-débat** (annulé pour cause de COVID).



Marché de Tonnerre le 02/02/2021

3. Les RECID'EAU de l'Armançon, 2^{ème} édition

Prévue initialement les 3 et 4 juin 2021, la deuxième édition des Récid'Eau de l'Armançon a dû être reportée de nouveau d'un an en raison du contexte sanitaire.

Pour rappel, deux jours devaient être consacrés à la sensibilisation des scolaires, avec une vingtaine de stands animés, six ateliers, un spectacle et des jeux inter-stand. Une inauguration avec les élus et le grand public était également prévue avec une visite des stands et une conférence sur la biodiversité.



Après une 1^{ère} édition en Côte-d'Or, cette édition devait se dérouler dans l'Yonne, au jardin de l'Octroi à Saint-Florentin, où la ville et la Communauté de Communes Serein et Armance auraient mis à disposition des moyens humains et matériels (barnums et autres équipements) pour la manifestation prévue intégralement en plein air. Situé entre deux bras de l'Armançon et à proximité du port du canal, le site est idéal pour aborder l'eau sous tous ses angles !

L'événement a été reprogrammé les jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022.

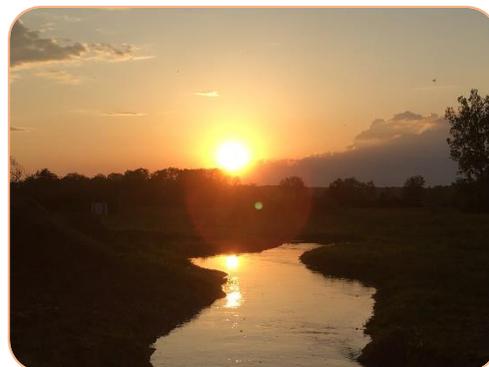


Le Jardin de l'Octroi à Saint-Florentin (89)

Nos principaux partenaires institutionnels et financiers



Portfolio



« Transmettre des rivières et des terres vivantes
aux générations futures »



Siège du SMBVA : 58 Ter, rue Vaucorbe
89 700 Tonnerre

Tel : 03 86 55 40 00

& Antenne Côte-d'Or : 1, rue du Parc des Sports
21 150 Venarey- Les Laumes



www.bassin-armancon.fr



[FACEBOOK](#)



[LINKEDIN](#)